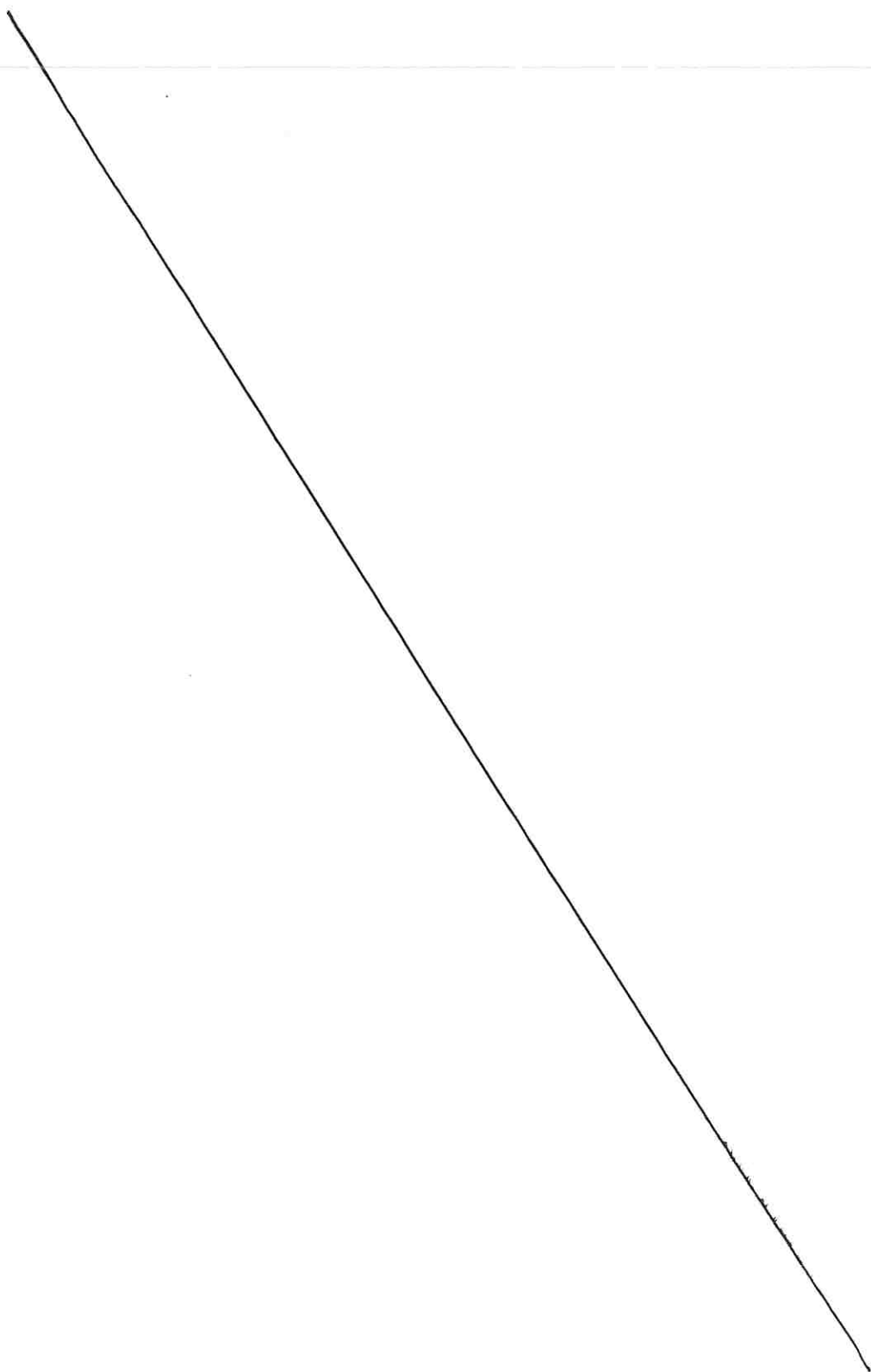


COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

2013

25 feuillets numérotés de 2013-01 à 2012-26

1 feuillet 2013-22 absent



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an Deux Mil Treize, le Sept Février, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles, légalement convoqué le 31 Janvier 2013, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRIAVOINE, Maire.

PRÉSENTS :

M. BRIAVOINE, Maire - MM. LESAULNIER - PRÉVOT - LUST, Adjoints - Mmes LEMOINE -PERDRIX - MM. COMBES - LEROY - DRUMARE, Conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Philippe LEGAY qui donne pouvoir à M. Gérard BRIAVOINE
M. Christophe COLAS qui donne pouvoir à M. Jean-François DRUMARE
Mme Sylvie PLUMET qui donne pouvoir à Mme Sophie PERDRIX
Mme Michèle DAHINDEN

Secrétaire de Séance : M. Jacky LESAULNIER



Hommage à MM. Jean-Louis BERTHET et Marcel MARIDOR

Le Maire invite le Conseil Municipal à se recueillir pour rendre hommage à deux Saint-Pierrais récemment décédés. Il souligne le dévouement dont a fait preuve M. Jean-Louis BERTHET comme conseiller municipal de la commune et Président de la commission environnement de la Communauté de Communes, chargé à ce titre des travaux de réhabilitation de la Calonne. Il souligne également l'engagement de M. Marcel MARIDOR, au service de la collectivité, dans la Charité de Saint-Pierre et dans son rôle de porte-drapeau des Anciens Combattants.

DÉLIBÉRATIONS

2013- 01 : SIÈGE / Actualisation du guide des conditions d'exercice de la compétence maintenance de l'éclairage public du SIEGE 27

Vu la délibération du Conseil Municipal du 03 Octobre 2012 portant transfert de la compétence optionnelle Maintenance de l'Éclairage Public au SIEGE 27,
Vu la délibération du Comité Syndical du SIEGE 27 du 24 Novembre 2012 portant actualisation du guide des conditions d'exercice de la compétence maintenance de l'éclairage public du SIEGE 27,

Après avoir pris connaissance des dispositions du guide des conditions d'exercice de la compétence Maintenance de l'Éclairage Public du SIEGE 27 adoptées par délibération du Comité Syndical susvisée, et considérant que les principales actualisations portent sur :

- l'ajout du forfait réduit pour l'entretien des luminaires à LED, délibéré au Comité Syndical du 26 Novembre 2011,
- la gestion par le SIEGE des DT et DICT depuis l'entrée en vigueur du décret « anti-endommagement » du 5 octobre 2011,
- la gestion des dommages causés aux ouvrages par des actes de vandalisme, accidents ou phénomènes naturels. Désormais, le SIEGE, en l'absence de tiers identifiés, prendra à sa charge les travaux requis pour la remise en état, avec une contribution de la

commune à

hauteur de 60 % du montant HT des travaux au lieu de 100 % dans la version primitive,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ledit guide et de prendre acte des modifications précitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte ledit guide et **PREND** acte des modifications précitées.

2013- 02 : Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De fixer, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3° De procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;

- 18° De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 20° De réaliser les lignes de trésorerie ;
- 21° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme ;
- 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme ;
- 23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

2013- 03 : Acquisition d'une armoire à rideaux / Secrétariat

Suite aux travaux de rénovation et au réaménagement du bureau du secrétariat, il est nécessaire d'acquérir une armoire de rangement des documents administratifs. Monsieur le Maire présente un devis de la Société jm-BRUNEAU concernant une armoire monobloc de 198 X 120 cm, de couleur anthracite avec portes en couleur hêtre, anti-feu N1, garantie 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir le devis de la société JM-BRUNEAU dont le siège est Courtaboeuf, (91),

Pour un montant de : 493.61 € / T.T.C.

Cette dépense sera prélevée sur le Budget unique 2013 – Section d'investissement – Article 2188.

2013- 04 : Remplacement de Barbara MERLE suppléante à la 4C

Suite à la démission de Mademoiselle Barbara MERLE, conseillère municipale, déléguée suppléante de la commune à la Communauté de Communes du canton de Corneilles,

Suite à l'appel de candidature auprès des membres du conseil municipal afin de pourvoir à son remplacement,

Mme Michèle DAHINDEN élue à l'unanimité est nommée déléguée suppléante de la commune à la Communauté de Communes du canton de Corneilles.

INFORMATIONS DIVERSES

1 Enfouissement des réseaux

M. BRIAVOINE, Maire, donne la parole à M. PETIT, coordinateur des travaux d'enfouissement des réseaux et représentant du SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure), invité au Conseil, pour une présentation de l'état d'avancement des travaux d'effacement réalisés dans le centre bourg. M. PETIT précise que

la reprise électrique des nouveaux branchements est effectuée à l'exception des candélabres du giratoire qui permettront à ce secteur de bénéficier d'un éclairage conforme au vœu du Conseil Municipal. Le revêtement de l'emplacement des tranchées, en enrobé ou bi-couche, selon les secteurs, devrait être réalisé à compter du 18 février, si les conditions météorologiques le permettent. Quelques augmentations des coûts, pris en charge par la Communauté de Communes, ont eu lieu pour la facture France-Telecom. Les travaux devraient se terminer fin mai début juin avec la dépose des fils aériens du téléphone, ce qui permettra d'enlever les anciens supports en ciment des fils électriques sur lesquels ils étaient fixés.

Le Maire tient à adresser ses remerciements, autant à M. PETIT pour son travail de coordination des travaux qu'à l'équipe technique de l'entreprise VIGILEC qui a dû travailler dans des conditions désastreuses dues à la météo. Il tient à souligner leur professionnalisme, leur courtoisie et leur écoute des habitants et des élus.



2 Travaux et achats divers

M. BRIAVOINE, Maire, donne la parole à M. DRUMARE, conseiller municipal et Président de la commission travaux, qui souhaite qu'un renouvellement du mobilier, chaises et tables, accompagne la rénovation de la salle de réunion. Le Conseil Municipal approuve majoritairement cette proposition et charge M. DRUMARE d'obtenir des devis qui seront examinés lors de la prochaine réunion du Conseil.

Suite à une demande visant à supprimer les haies de thuyas qui entourent le monument aux morts, M. DRUMARE indique qu'il est préférable de les laisser en l'état pour ne pas être obligé de changer d'anciennes grilles très dégradées qui sont enchevêtrées dans ces haies.

Suite à la demande de M. BESNARD, Adjoint Technique, pour l'acquisition d'un balai-brosse à adapter au moteur de la débroussailleuse communale, le Conseil Municipal souhaite obtenir un complément d'information et une démonstration pour juger de l'efficacité du dispositif.



3 SAEP (Syndicat d'Adduction d'Eau Potable) de Cormeilles – Saint-Sylvestre – Saint-Pierre

Le Maire expose au Conseil Municipal les informations qu'il a reçues de Mme MINOT, percepteur, concernant les modalités financières du regroupement de la commune au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable Cormeilles – Saint-Sylvestre : les réserves du budget annexe eau seront transférées purement et simplement au budget général de la commune de Saint-Pierre. Le Conseil Municipal approuve cependant, à l'unanimité, le principe de reverser au syndicat, né du regroupement, la somme représentant le montant des travaux engagés par Saint-Pierre pour le renouvellement de la conduite d'eau dans le centre bourg de la commune. Les membres du Conseil restent cependant partagés sur la destination de la somme restante. En conséquence ils chargent le Maire de demander à Mme MINOT d'organiser une réunion des partenaires concernés, afin de leur donner des informations complémentaires sur les procédures à suivre et sur leurs conséquences pour la commune et le nouveau regroupement.



4 Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la 4C

Suite aux mesures prises par la Communauté de Communes pour réaliser des économies, le Maire invite MM. LESAULNIER et PRÉVOT à rendre compte des dispositions qui auront des incidences sur la commune.

- M. Jacky LESAULNIER indique qu'à compter du 1^{er} janvier 2013, toutes les communes participeront aux financements :

- des séances de piscine à des scolaires, à hauteur de 16 séances à l'année, à partir de la rentrée scolaire 2013/2014,
- aux travaux de voirie neuve, à hauteur de 20 % du coût global des travaux effectués par la 4C, à la demande de la commune,
- Il indique également que les membres de la 4C ont décidé majoritairement de ne pas prendre en charge le revêtement des entrées privatives des riverains lors de la réfection des voies communales.

M. LESAULNIER fait état, par ailleurs, de la demande de la 4C visant à faire supporter par la commune 50% de la dépenses prévue pour nettoyer et curer le ruisseau de délestage, le long du chemin Vert, afin de mieux assurer la régulation des crues de la Calonne, en amont de la propriété de M. et Mme DULONG.

Accord de la commune.

- M. Christophe PREVOT informe que la 4C a décidé d'abandonner le projet d'étude préalable à un Plui (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui avait été envisagée lors d'une réunion ultérieure.

- M. LESAULNIER indique qu'une réunion a eu lieu à la mairie de Saint-Pierre, à l'initiative de M. BRIAVOINE, avec les Maires et les adjoints des trois communes Cormeilles, Saint-Sylvestre et Saint-Pierre afin d'évoquer les questions d'actualité qui concernent conjointement les trois collectivités et la mise en place du PLU de Saint-Pierre.

À cette occasion les élus présents ont souhaité qu'une seconde réunion soit organisée prochainement en présence de M. TRIPLET, géomètre à Pont-Audemer, pour obtenir des informations complémentaires sur les documents d'urbanisme.

Cette réunion se tiendra à la mairie de Saint-Sylvestre le 21 février 2013.



5 Cabine téléphonique

M. BRIAVOINE, Maire, fait part aux membres du conseil municipal de sa demande auprès de France-Télécom afin de trouver une solution pour enlever ou déplacer la cabine téléphonique vétuste qui se trouve devant la fenêtre de la mairie. Il souligne les difficultés rencontrées pour obtenir une réponse claire à une question apparemment facile à résoudre et informe le Conseil que la réglementation interdit l'enlèvement des cabines existantes, quelle que soit leur fréquence d'utilisation. M. DRUMARE suggère que la cabine, débarrassée de son pied en mauvais état soit fixée sur l'ancien panneau d'affichage en béton attenant à la mairie plutôt que sur le mur de la mairie. Accord du Conseil Municipal.



6 Réparation du giratoire des Fermes de la Calonne

Suite à une dégradation avancée des aménagements paysagers réalisés par le département de l'Eure lors de la création du giratoire de la route de Lisieux, et après plusieurs demandes infructueuses, M. BRIAVOINE informe le Conseil que le Président du Conseil Général a décidé de remplacer à l'identique les ouvrages existants avec drainage des terres soutenues ou mise en œuvre d'une nouvelle technique et, qu'à titre exceptionnel, les travaux seront financés par le Département de l'Eure. Travaux qui sont programmés pour le printemps prochain. Le Conseil Municipal s'associe au Maire pour adresser des remerciements au Président du Conseil Général de l'Eure.



7 Dégradations

M. BRIAVOINE indique que le poteau de soutien de la barrière du cimetière, route de Bréards, a été cassé par un véhicule non identifié. Ce poteau a été enlevé et remplacé, à la charge de la commune, par M. BESNARD, employé municipal.



8 Agrandissement du Cimetière

M. BRIAVOINE fait part de la décision de Mme de BOISSIEU qui souhaite céder à titre gratuit la parcelle de terrain jouxtant le cimetière actuel afin que la commune puisse y réaliser l'agrandissement souhaité. Le Conseil Municipal adresse ses remerciements à Madame de BOISSIEU et adhère bien volontiers à sa demande pour qu'un hommage, à la convenance du Conseil, soit rendu à la mémoire de M. Michel de BOISSIEU, ancien Maire de la commune.



9 Enduro de la Vallée de la CALONNE

Le Maire donne connaissance d'une demande émanant du Club Motocycliste Thibervillais qui souhaite faire emprunter par des motos plusieurs chemins et voies communales sur le territoire de Saint-Pierre-de-Cormeilles, le Dimanche 28 juillet 2013, pour l'enduro national de la Vallée de la Calonne. Les secteurs empruntés concerneraient la voie Romaine, la Chaule, la Fresnaie, le chemin des Broches et la route de Cavicourt.

Le Maire renouvelle son opposition au passage d'un nombre important de motos sur les chemins et voies communales dans le cadre d'une compétition, tant pour la sécurité que pour la préservation des chemins, il reconnaît cependant la bonne volonté des organisateurs quant à la remise en état des itinéraires empruntés.

Le Conseil Municipal, consulté, **DÉCIDE** majoritairement de donner un avis favorable à la demande du Club Motocycliste.



10 Courriers divers

✓ Courrier de M. le Préfet

M. BRIAVOINE, Maire, informe le Conseil Municipal qu'il a répondu par courrier à la demande de renseignements de M. Le Préfet, à propos du litige opposant M. HUE et M. Ollivier. Il précise qu'il a exprimé le souhait d'obtenir l'aide de M. le Préfet pour que le différend soit réglé dans les meilleures conditions pour les deux parties.

✓ M. Nicolas VATTIER a fourni le compte-rendu de ses activités sportives pour l'année 2012, il y remercie le Conseil Municipal pour l'aide qui lui a été apportée et lui présente ses meilleurs vœux pour 2013. Le Conseil Municipal sensible aux résultats et à l'attitude du jeune sportif saint-pierrais lui adresse ses encouragements.

✓ Remerciements

Plusieurs courriers ont été envoyés par les habitants de Saint-Pierre pour remercier l'équipe municipale et les membres du CCAS suite à la distribution des colis de Noël, autant pour la délicatesse du geste que pour la qualité du don dont ils ont bénéficié.



COMMUNIQUÉS

À consulter en Mairie ou sur les panneaux d'affichage

- Arrêtés sur le bruit, feu de plein-air, divagations des animaux
- Arrêtés préfectoraux Chasse et Pêche
- Liste des opérateurs funéraires

Ramassage des Ordures Ménagères 2013

Suite aux jours fériés 2013, les collectes des ordures ménagères sont différées comme suit :

- Le ramassage du Mercredi 03 AVRIL 2013 est reporté au **Jeudi 04 AVRIL 2013** pour toute la commune à l'exception **des Prés Catteaux, route d'Épaignes et route du Bois Hellain dont le ramassage s'effectuera le Samedi 06 AVRIL 2013,**
- Les ramassages du Mercredi 01 MAI 2013 sont reportés au **Jeudi 02 MAI 2013** pour toute la commune à l'exception **des Prés Catteaux, route d'Épaignes et route du Bois Hellain dont le ramassage s'effectuera le Samedi 04 MAI 2013,**
- Les ramassages du Mercredi 08 MAI 2013 restent **INCHANGÉS** pour toute la commune à l'exception **des Prés Catteaux, route d'Épaignes et route du Bois Hellain dont le ramassage s'effectuera le Samedi 11 MAI 2013,**
- Le ramassage du Mercredi 22 MAI 2013 est reporté au **Jeudi 23 MAI 2013** pour toute la commune à l'exception **des Prés Catteaux, route d'Épaignes et route du Bois Hellain dont le ramassage s'effectuera le Samedi 25 MAI 2013.**
- Le ramassage du Mercredi 13 NOVEMBRE 2013 est reporté au **Jeudi 14 NOVEMBRE 2013** pour toute la commune à l'exception **des Prés Catteaux, route d'Épaignes et route du Bois Hellain dont le ramassage s'effectuera le Samedi 16 NOVEMBRE 2013.**
- Le ramassage du Mercredi 25 DÉCEMBRE 2013 est reporté au **Jeudi 26 DÉCEMBRE 2013** pour toute la commune à l'exception **des Prés Catteaux, route d'Épaignes et route du Bois Hellain dont le ramassage s'effectuera le Samedi 28 DÉCEMBRE 2013.**

Fermeture du secrétariat pour congés

du LUNDI 25 FÉVRIER 2013 au DIMANCHE 03 MARS 2013

RÉOUVERTURE LE LUNDI 04 MARS 2013 à 8h30

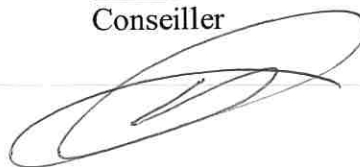
Merci de votre compréhension

Liste des membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 07 Février 2013 :

Gérard BRIAVOINE,
Maire



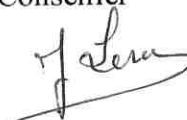
Fabien COMBES,
Conseiller



Jacky LESAULNIER,
1^{er} Adjoint



Jean LEROY,
Conseiller



Christophe PRÉVOT,
2^{ème} Adjoint



Jean-François DRUMARE,
Conseiller



Dominique LUST,
3^{ème} Adjoint



Philippe LEGAY,
Conseiller
Pouvoir à M. Gérard BRIAVOINE

Isabelle LEMOINE,
Conseillère



Sylvie PLUMET,
Conseillère
Pouvoir à Mme Sophie PERDRIX

Sophie PERDRIX,
Conseillère



Michèle DAHINDEN,
Conseillère
Absente excusée

Christophe COLAS,
Conseiller
Pouvoir à M. J-François DRUMARE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mil Treize, le 21 Mars, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles, légalement convoqué le 15 Mars 2013, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRIAVOINE, Maire.

PRÉSENTS :

M. BRIAVOINE, Maire – MM. LESAULNIER - PRÉVOT, Adjoints – Mme PERDRIX - MM. COLAS – DRUMARE – Mmes PLUMET - DAHINDEN, Conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Dominique LUST qui donne pouvoir à M. Jacky LESAULNIER
M. Fabien COMBES qui donne pouvoir à M. Gérard BRIAVOINE
M. Jean LEROY
M. Philippe LEGAY
Mme Isabelle LEMOINE

Secrétaire de Séance : M. Christophe PRÉVOT



DÉLIBÉRATIONS

2013- 05 : Délibération concordante syndicat des eaux Cormeilles-Saint-Sylvestre – Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles sur le transfert du résultat du budget du service d'eau potable communal dans le cadre de la fusion de la commune de Saint-Pierre de Cormeilles avec le syndicat des eaux Cormeilles-Saint-Sylvestre

Considérant le schéma départemental de coopération intercommunale qui a conduit à l'intégration de la Commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles au périmètre du Syndicat d'eau Cormeilles-Saint-Sylvestre au 1^{er} Janvier 2013 ;

Considérant que la compétence « eau potable » à Saint-Pierre-de-Cormeilles constituait un budget annexe à celui de la commune ;

Considérant que les dépenses engagées par la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles qui ont consisté en des travaux d'enfouissement de réseau d'une part et en une procédure de déclaration d'utilité publique de son captage d'autre part n'ont pas été encore mandatées au 31 décembre 2012 et qu'elles s'élèvent à 81 000 Euros T.T.C ;

Considérant la possibilité pour la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles de transférer à son compte administratif le résultat du service d'eau potable s'élevant à 162 892.16 Euros ;

Considérant que le comité syndical décide de ne pas percevoir ces dépenses engagées pour un montant de 81 000 Euros ;

Considérant que le comité syndical s'engage à régler le montant de ces factures ;

Considérant que le comité syndical accepte que la totalité du résultat cumulé du service des eaux de la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles au 31/12/2012 s'élevant à 162 892.16 Euros soit transféré au budget de la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

DÉCIDE de transférer au budget 2013 de la commune la somme de 162 892.16 € étant la totalité du résultat du budget « eau potable » au 31 décembre 2012.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123.6 et L.300.2,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mai 1989 approuvant le Plan d'Occupation des Sols ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juillet 2009 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération en date du 03 octobre 2012 chargeant le cabinet TRIplet de réaliser les études nécessaires à la révision du Plan d'Occupation des Sols et à sa transformation en Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la convention signée le 22 novembre 2012 entre la commune de Saint-Pierre de Cormeilles et le Cabinet Triplet ;

1/ Monsieur le Maire rappelle l'intérêt d'une commande groupée avec les communes de Cormeilles, Saint-Sylvestre-de-Cormeilles et le Bois-Hellain et la nécessité de conduire des réflexions communes en terme d'aménagement et de développement durables, au regard de l'imbrication de leur territoire et des enjeux qu'elles partagent.

En effet, les premières études relatives à la révision du Plan d'Occupation des Sols et à sa transformation en Plan Local d'Urbanisme ont démontré la nécessité de se rapprocher des communes riveraines du territoire communal pour aboutir à un projet cohérent et harmonieux au regard des nombreux enjeux partagés avec ces dernières, que ce soit en terme de développement, d'environnement, de desserte et de déplacement.

L'imbrication des territoires de Saint-Pierre-de-Cormeilles, Saint-Sylvestre-de-Cormeilles, Cormeilles et le Bois-Hellain impose une réflexion commune et partagée sur le devenir de ce territoire afin d'en assurer une gestion rationnelle et cohérente dans une logique de développement durable.

L'élaboration d'un document d'urbanisme se révèle être la procédure la plus à même de traduire les réflexions engagées à une échelle élargie. Dans ce contexte, les représentants de chaque commune se sont rencontrés et ont manifesté leur volonté de travailler conjointement sur l'élaboration de leurs documents d'urbanisme respectifs. Afin de faciliter ce partenariat et cette réflexion commune, il a été jugé opportun de confier l'élaboration de chaque document d'urbanisme au même bureau d'études dans le cadre d'une commande groupée.

2/ Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles a retenu, lors d'un précédent marché, le Cabinet Triplet pour conduire les études relatives à la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme. Il est donc nécessaire avant la passation d'un nouveau marché de résilier la convention qui engageait la commune de Saint-Pierre de Cormeilles et le Cabinet Triplet.

La convention signée le 22 novembre 2012 entre la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles et le Cabinet Triplet dispose en son article 11 que *« la présente convention peut à tout moment être résiliée par l'une des deux parties. La décision motivée de résiliation sera adressée par lettre recommandée avec accusé de réception arrêtant l'étude. Le chargé d'études communiquera à Monsieur le Maire un rapport sur les travaux effectués et les résultats obtenus jusqu'à ce jour. La commune au vu de ce rapport règlera les sommes dues en fonction de l'avancement effectif de l'étude. »*

Le cabinet Triplet a été informé de cette possibilité de résiliation et ne s'y opposera pas si le conseil municipal donne suite à cette procédure, comprenant les motivations de la commune

et les enjeux de chaque collectivité dans cette démarche, comme il l'a précisé dans un courrier adressé à la commune le 20 mars 2013.

Vu le courrier du Cabinet Triplet en date du 20 mars 2013 ;

Vu le projet de résiliation de la convention signée le 22 novembre 2012 entre la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles et le cabinet Triplet ;

Vu le projet de convention du groupement de commandes entre les communes de Cormeilles, Saint-Sylvestre-de-Cormeilles, Saint-Pierre-de-Cormeilles et le Bois-Hellain pour la conduite de l'élaboration de leur document d'urbanisme respectif,

Vu le projet de Cahier des Clauses Techniques Particulières et le Règlement de Consultation proposé pour lancer le marché relatif à l'élaboration du plan local d'urbanisme communal ;

→ Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à lancer la procédure de résiliation de la convention chargeant le Cabinet Triplet des études relatives à la révision du Plan d'Occupation des Sols et de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme ;
- Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire pour obtenir le rapport sur les travaux effectués et les résultats obtenus jusqu'à ce jour sur la révision du Plan d'Occupation des Sols ;
- Monsieur le Maire, au vu de ce rapport et des modalités de règlement fixées dans la convention du 22 novembre 2012, à régler au Cabinet Triplet les sommes dues en fonction de l'avancement effectif de l'étude.

→ Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de maintenir la décision de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme conformément à la délibération du conseil municipal en date du 22 juillet 2009 ;
- de s'associer aux communes de CORMEILLES, SAINT-SYLVESTRE-DE CORMEILLES et LE BOIS-HELLAIN pour lancer une commande groupée nécessaire à la désignation d'un bureau d'études commun, chargé de mener une réflexion conjointe sur l'aménagement et le développement du territoire et la réalisation des documents d'urbanisme de chaque commune du groupement ;
- dès résiliation de la convention avec le cabinet Triplet :
 - d'approuver le projet de convention au groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ;
 - de nommer la commune de SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES comme coordonnateur du groupement de commandes ;
 - de désigner Monsieur Gérard BRIAVOINE pour représenter la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement et Monsieur Jacky LESAULNIER comme suppléant ;

- de donner délégation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant l'élaboration du P.L.U.
- que les démarches suivantes seront effectuées dès la désignation du bureau d'études retenu pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme :
 - solliciter l'Etat, conformément à l'article L.121.7 du code de l'urbanisme, afin qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration du P.L.U. ;
 - solliciter le Conseil Général afin qu'une subvention soit accordée à la Commune pour l'élaboration de son PLU en tenant compte du caractère de la démarche de groupement ;
 - inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme au budget de l'exercice considéré ;

→ La présente délibération sera transmise au Préfet du Département de l'Eure et fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un délai d'un mois.

2013- 07 : Subventions 2013

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le vote des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	2013
Comité des Fêtes	4 000.00
Anciens Combattants de Saint-Pierre-de-Cormeilles	500.00
ISCL de Saint-Pierre-de-Cormeilles	200.00
Nicolas VATTIER de Saint-Pierre-de-Cormeilles	350.00
Sapeurs-Pompiers de Cormeilles	150.00
Association Cantonale des Maires	100.00
Union des Maires et Élus de l'Eure	115.00
Secours Catholique de Cormeilles	85.00
Cantine OGEC de Cormeilles	175.00
Riverains de la Calonne de Cormeilles	100.00
Amis des Monuments et Sites de l'Eure	50.00
S.A.R.S d'Appeville-Annebault	600.00
L'AREHN	80.00
TOTAL	6 505.00

Cette dépense sera prélevée sur le budget primitif 2013 – Section de Fonctionnement.

Article 6574.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Pierre-de-Cormeilles recevra une subvention

de **4 500.00 €** qui sera prélevée sur le budget primitif 2013 – Section de Fonctionnement.

Article 657362.

2013- 08: Participations aux charges scolaires de Cormeilles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE la somme de **57 267.16 €** représentant la participation de la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles aux charges scolaires des Écoles de Cormeilles.

La dépense sera prélevée sur le budget primitif 2013 – Article 6558.

2013- 09: Participations aux charges scolaires de Cormeilles de l'OGEC – École Sainte-Marie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE la somme de **5 538.47 €** représentant la participation de la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles aux charges scolaires de l'OGEC – École Sainte-Marie de Cormeilles.

La dépense sera prélevée sur le budget primitif 2013 – Article 6558.

2013- 10 : Acquisition d'un balai-brosse / Service technique

Suite à une demande de M. Jacques BESNARD, adjoint technique, à la dernière réunion de conseil, demandant l'acquisition d'un balai-brosse, il avait été demandé par les membres du conseil municipal que soit fournie une documentation et qu'une démonstration soit faite.

M. Gérard BRIAVOINE, Maire, atteste l'efficacité de ce matériel après avoir assisté à une démonstration.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir le devis de la société Blangy Motoculture de Blangy le Château (14),

Pour un montant de : 295.01 € / T.T.C

Cette dépense sera prélevée sur le Budget unique 2013 – Section d'investissement – Article 2188.

2013- 11 : Acquisition du mobilier / Salle de réunion

M. BRIAVOINE, Maire, donne la parole à M. DRUMARE, conseiller municipal et Président de la commission travaux, qui avait émis le souhait à la dernière réunion du conseil municipal de renouveler le mobilier, les chaises et les tables de la salle de réunion récemment rénovée. Le Conseil Municipal avait approuvé majoritairement cette proposition et avait chargé M. DRUMARE d'obtenir des devis.

M. DRUMARE propose un devis obtenu près de la société jm-BRUNEAU permettant de renouveler la table et chaises du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir le devis de la société JM-BRUNEAU dont le siège est Courtaboeuf, (91),

Pour un montant de : 4 002.87 € / T.T.C

Cette dépense sera prélevée sur le Budget unique 2013 – Section d'investissement – Article 2188.

1 Arrêtés du Maire

M. le Maire fait part aux membres du conseil des demandes d'habitants suite à la présence de containers et de sacs d'ordures ménagères autour de la place du Champ de Foire en dehors des jours de ramassage des ordures.

Il souligne également les risques pour la sécurité, et la dégradation des espaces réservés aux piétons, causés par les véhicules qui circulent et stationnent sur les trottoirs.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire de prendre des arrêtés pour assurer des conditions normales d'hygiène et de sécurité sur la place du Champ de Foire.

✓ Arrêté concernant les nuisances à l'environnement et atteintes à la salubrité publique

Le Maire de la commune de SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212 du Code des Collectivités territoriales qui met à la charge du maire l'exécution des actes de l'État ;

Considérant les nuisances à l'environnement et les atteintes à la salubrité publique causées par les dépôts d'ordures, sacs poubelles ou containers sur les trottoirs et aux abords de la place du Champ de Foire en dehors de la période de collecte des ordures ménagères ;

Considérant que les ordures ménagères sont collectées le mercredi dans le bourg de Saint-Pierre-de-Cormeilles en général et place du Champ de Foire en particulier ;

ARRÊTE :

Article 1 : Le dépôt de sacs poubelles ou containers à ordures ménagères n'est autorisé à l'extérieur des habitations riveraines du Champ de Foire que :

Le Mardi soir et le mercredi jour de ramassage des ordures ménagères, sauf modification des jours de collecte.

Article 2 : En dehors de cette période les dépôts de sacs poubelles ou containers à ordures ménagères sont **STRICTEMENT INTERDITS** en dehors des habitations.

Article 3 : Les services de la gendarmerie et le maire sont chargés de la constatation des infractions au présent arrêté.

Ampliation à :

- M. le Sous-Préfet de Bernay,
- M. le Commandant de la brigade territoriale de proximité de Cormeilles,
- M. le Commandant de la communauté de brigades à Saint-Georges-du-Vivère.

A Saint-Pierre-de-Cormeilles, le 21 Mars 2013.



Le Maire de la commune de SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212 du Code des Collectivités territoriales qui met à la charge du maire l'exécution des actes de l'État ;

Considérant les risques pour la sécurité causés par les véhicules circulant et stationnant sur les trottoirs des habitations riveraines du Champ de Foire ;

Considérant que toutes les habitations riveraines du Champ de Foire disposent de garages privatifs et que des espaces de stationnement sont mis à la disposition des riverains en bordure des voies de circulation entourant la place du Champ de Foire ;

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement des véhicules est interdit en dehors des espaces réservés à cet usage et en particulier sur les trottoirs et espaces verts devant les habitations de la place du Champ de Foire.

Article 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : Des dérogations au présent arrêté pourront être accordées lors des manifestations organisées par la commune ou suite à une autorisation écrite accordée par la mairie à des particuliers pour une circonstance exceptionnelle et une durée limitée.

Article 4 : Les services de la gendarmerie et le maire sont chargés de la constatation des infractions au présent arrêté.

Ampliation à :

- M. le Sous-Préfet de Bernay,
- M. le Commandant de la brigade territoriale de proximité de Corneilles,
- M. le Commandant de la communauté de brigades à Saint-Georges-du-Vivère.

A Saint-Pierre-de-Corneilles, le 21 Mars 2013.



② Horaires d'allumage de l'éclairage public, de la mairie et de l'église

Éclairage Public

Période d'été (soit du 01/05 au 31/08)

Extinction à 0h et allumage à 5h

Période d'hiver (soit du 01/09 au 30/04)

Extinction à 23h et allumage à 6h

Éclairage Mairie et église

Du 01/05 au 31/08 – Samedi et Dimanche

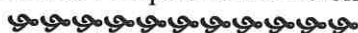
Extinction à 0h et allumage à 5h

La mise en service de ces nouveaux horaires sera effectuée par l'entreprise VIGILEC qui a réalisé les enfouissements des réseaux dans le centre bourg.



③ Agrandissement du Cimetière

M. DRUMARE indique que la parcelle cédée gratuitement par Mme de BOISSIEU a été bornée le 7 mars 2013 par le cabinet TRIPLET et que des devis vont être établis pour les clôtures, les haies et le terrassement nécessaires à l'aménagement de l'agrandissement obtenu afin d'effectuer ces travaux dès l'acquisition officielle de la parcelle.



④ Écoles Publiques de Corneilles

Suite à la réunion du conseil d'école du 19 mars 2013, M. LESAULNIER, adjoint, informe

le Conseil Municipal que M. le Maire a rédigé un texte organisant le fonctionnement et le rôle de la Commission Intercommunale du Regroupement Pédagogique des Écoles de Corneilles (CIRPEC). Il souligne l'importance de cette initiative qui précise la représentativité de chaque commune et les modalités de décision pour tout ce qui concerne la prise en charge matérielle de la scolarité des enfants qui fréquentent les écoles du regroupement pédagogique de Corneilles.

COMMUNIQUÉS

➤ Prochaine réunion du Conseil Municipal : le Mardi 09 Avril 2013 à 18 heures.

ENQUÊTE SUR LE CADRE DE VIE ET LA SÉCURITÉ

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise du 02 Avril au 29 Juin une enquête sur le thème du cadre de vie et de la sécurité.

La première partie de cette enquête porte sur la qualité de l'environnement de l'habitat ; la seconde aborde les problèmes d'insécurité auxquels les personnes ont pu être confrontées au cours des deux dernières années : cambriolage, vandalisme, vol, agression, etc...

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

À consulter en Mairie ou sur les panneaux d'affichage

- Arrêtés sur le bruit, feu de plein-air, divagations des animaux.
- Arrêtés préfectoraux Chasse et Pêche.
- Liste des opérateurs funéraires.
- Guide d'accueil du Pays Risle Estuaire 2013.
- Programme des activités de la Cité des Métiers de Haute-Normandie – 2^{ème} Trimestre 2013. (orientation, emploi, stages...)

Liste des membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 21 Mars 2013 :

Gérard BRIAVOINE,
Maire



Jacky LESAULNIER,
1^{er} Adjoint



Christophe PRÉVOT,
2^{ème} Adjoint



Dominique LUST,
3^{ème} Adjoint
Pouvoir à M. Jacky LESAULNIER

Fabien COMBES,
Conseiller
Pouvoir à M. Gérard BRIAVOINE

Jean LEROY,
Conseiller
Absent excusé

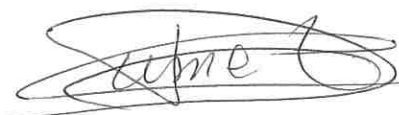
Jean-François DRUMARE,
Conseiller



Philippe LEGAY,
Conseiller
Absent excusé

Isabelle LEMOINE,
Conseillère
Absente excusée

Sylvie PLUMET,
Conseillère



Sophie PERDRIX,
Conseillère



Michèle DAHINDEN,
Conseillère

Christophe COLAS,
Conseiller



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mil Treize, le 09 Avril, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles, légalement convoqué le 02 Avril 2013, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRIAVOINE, Maire.

PRÉSENTS :

M. BRIAVOINE, Maire – MM. LESAULNIER - PRÉVOT, Adjoint – Mme LEMOINE - MM. COLAS - COMBES - LEROY - DRUMARE - Mmes PLUMET - DAHINDEN, Conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Dominique LUST qui donne pouvoir à M. Jacky LESAULNIER
Mme Sophie PERDRIX qui donne pouvoir à Sylvie PLUMET
M. Philippe LEGAY qui donne pouvoir à M. Gérard BRIAVOINE

Secrétaire de Séance : Mme Isabelle LEMOINE



DÉLIBÉRATIONS

2013- 12 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Il est présenté au Conseil Municipal les Comptes de gestion 2012 (Commune, Assainissement, Eau Potable) établis par Mme MINOT (Comptable de la Trésorerie de Beuzeville) dont les chiffres sont en concordance avec le Compte Administratif 2012.

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,

ADOpte les Comptes de Gestion (Commune, Assainissement, Eau Potable).

2013- 13 : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Il est présenté au Conseil Municipal les Comptes Administratifs 2012, à savoir :

Compte Administratif / **COMMUNE** :

	Dépenses 2012	Recettes 2012	Résultats 2012	Reprise / exercice antérieur (2011)	Départ Budget 2013
Fonctionnement	268 637.13	299 377.65	30 740.52	236 351.24	26 7091.76
Investissement	109 643.33	48 021.69	-61 621.64	45 405.13	-16 216.51
TOTAL	378 280.46	347 399.34	-30 881.12	281 756.37	250 875.25

Compte Administratif / **ASSAINISSEMENT** :

	Dépenses 2012	Recettes 2012	Résultats 2012	Reprise / exercice antérieur (2011)	Départ Budget 2013
Fonctionnement	5 406.83	8 420.68	3 013.85	32 564.60	35 578.45
Investissement	17 093.72	3 321.86	-13 771.86	41 894.28	28 122.42
TOTAL	22 500.55	11 742.54	- 10 758.01	74 458.88	63 700.87

Compte Administratif / **EAU POTABLE** :

	Dépenses 2012	Recettes 2012	Résultats 2012	Reprise / exercice antérieur (2011)	Départ Budget 2013
Fonctionnement	3 103.47	18 015.31	14 911.84	108 162.53	123 074.37
Investissement	5 465.50	4 078.47	-1 387.03	41 204.82	39 817.79
TOTAL	8 568.97	22 093.78	13 524.81	149 367.35	162 892.16

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte les Comptes Administratifs / Commune, Assainissement, Eau Potable 2012.

2013- 14 : AFFECTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT SUR LE BUDGET 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2012 ;
Constatant un excédent de fonctionnement de **30 740.52 €**

DÉCIDE de l'affecter comme suit :

A/ Résultat de l'Exercice	30 740.52 €
B/ Résultat antérieur reporté	236 351.24 €
C/ TOTAL du résultat à affecter	267 091.76 €
D/ Solde d'exécution d'investissement 2012 (D.001) (Déficit de financement)	16 216.51 €
E) Solde des restes à réaliser d'investissement 2012 (RAR/ Recettes Invest – RAR/Dépenses Invest)	0.00 €
F) TOTAL DU BESOIN DE FINANCEMENT (D+E)	16 216.51 €
Décision d'affectation en réserve (R 1068) D'investissement	16 216.51 €
G) Résultat de fonctionnement reporté (R002)	250 875.25 €

2013- 15 : VOTES DES 4 TAXES LOCALES 2013

Le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE les quatre **Taxes Directes Locales** comme suit :

TAXE D'HABITATION	9.85%
TAXE FONCIÈRE (BÂTI)	7.87 %
TAXE FONCIÈRE (NON BÂTI)	13.97 %
CFE	12.64 %

FIXE le montant des sommes à recouvrer au titre des Contributions Directes 2013 à :
121 211 €

2013- 16 : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2013

Le Conseil Municipal,

PROCÈDE au **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2013**, arrêté en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

Budget Primitif / **COMMUNE** :

Section de Fonctionnement 2013	531 904.25
Section d'Investissement 2013	210 527.84

Budget Primitif / **ASSAINISSEMENT** :

Section de Fonctionnement 2013	39 757.51
Section d'Investissement 2013	32 079.20

2013- 17 : NOMBRE DE DÉLÉGUÉS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Maire donne connaissance d'un courrier de M. MORIN, Président de la Communauté de Communes du Canton de Cormeilles, en date du 26 mars 2013, relatif à la composition future de l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes.

Vu la loi du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les Communautés de Communes qui modifie les règles concernant la composition du Conseil Communautaire ;

vu le courrier du Préfet de l'Eure en date du 15 février 2013 demandant à la Communauté de Communes de statuer sur le nombre de délégués et leur répartition par commune ;

vu la décision de la Communauté de Communes de retenir la répartition libre pour déterminer le nombre de délégués au Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE son approbation au système de répartition libre proposé par la Communauté de Communes, système qui donne trois représentants de la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles à la future assemblée délibérante de la Communauté de Communes du canton de Cormeilles.

2013- 18 : PARTICIPATION COMMUNALE aux TRAVAUX de VOIRIE

Le Maire donne connaissance d'une deuxième demande de la Communauté de Communes relative à la participation de la commune aux travaux de voirie :

Il y est indiqué :

- que le principe d'une participation financière des communes aux travaux de voirie engagés sur leur territoire a été décidé, à hauteur de 10% du montant hors taxes de ces travaux,
- que les communes auront la possibilité lors de ces travaux de faire réaliser, à leurs frais, la réalisation et le revêtement des entrées privatives.

Le Maire informe le Conseil Municipal que les représentants de Saint-Pierre-de-Cormeilles à la Communauté de Communes ont exprimé leur opposition à la prise en charge par les communes des entrées privatives en faisant valoir que les collectivités n'avaient pas à se substituer aux particuliers pour effectuer les travaux qui leur incombent dans leur domaine privé.

En conséquence,

vu la modification apportée à la prise en charge des dépenses liées aux travaux de voirie dans les communes de son ressort par la 4C ;

vu la décision instaurant une participation financière des communes aux dépenses liées aux travaux neufs de voirie engagés sur le territoire par la Communauté de Communes ;

vu la hauteur de cette participation fixée à 10% hors taxes du montant HT de ces travaux ;

vu la possibilité offerte aux communes de prendre en charge la dépense liée à la réalisation et au revêtement des entrées privatives des propriétés riveraines des voies où s'effectueront ces travaux de voirie ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de participer au financement supplémentaire des travaux neufs de voirie réalisés sur son territoire à hauteur de 10% du montant H.T de ces travaux,

DÉCIDE de ne pas prendre en charge la réalisation et le revêtement des entrées privatives des propriétés privées sur le territoire de la commune.

INFORMATIONS DIVERSES

1 **Élaboration du PLU des « Cormeilles »**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement de la concertation entre les communes de Cormeilles, Bois-Hellain, Saint-Pierre-de-Cormeilles, Saint-Sylvestre-de-Cormeilles qui ont choisi de se doter d'un document d'urbanisme en faisant appel au même bureau d'études afin de favoriser la cohérence de leur démarche et la perspective d'une mutualisation des dépenses.

Il indique que les Maires, adjoints et conseillers municipaux se réunissent régulièrement et que la réunion du lundi 8 avril à Bois-Hellain a porté sur l'élaboration des pièces administratives nécessaires à l'appel d'offres pour désigner le bureau d'études.



2 **Aménagements des locaux communaux**

Il est rappelé que le local créé sous la cuisine est utilisé prioritairement pour stocker les archives municipales et qu'il serait nécessaire que la VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée) y soit raccordée.

Plusieurs travaux en instance restent à réaliser : signalétique électrique dans la cuisine, interrupteur salle de réunion, fixation du radiateur en sous-sol.

M. Jean-François DRUMARE, Président de la commission travaux sollicitera l'artisan concerné.



③ Cimetière

Suite au don de terrain effectué par la famille de M. de BOISSIEU, ancien Maire, le Conseil Municipal approuve l'initiative de M. le Maire qui propose de faire graver le nom de cette famille sur la plaque de marbre où figurent les noms des bienfaiteurs de la commune.

Une réunion de travail concernant la gestion du cimetière actuel et l'aménagement de son agrandissement se tiendra à la mairie à l'initiative de M. Jean-François DRUMARE.



④ Chemin Gaston POCHON

M. Jean-François DRUMARE, Président de la commission travaux, souligne la mauvaise exécution des travaux de revêtement du chemin Gaston POCHON, le Maire s'associe à cette remarque et fait part de la plainte d'un riverain suite à plusieurs crevaisons ; des travaux de remise en état seront effectués prochainement par l'entreprise qui a réalisé ce revêtement.

COMMUNIQUÉS

➤ Prochaine réunion du Conseil Municipal : le Jeudi 27 juin 2013 à 20 heures.

REPORT DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

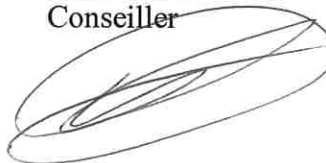
- La collecte du 1^{er} Mai 2013 est reportée au **Jeudi 2 Mai 2013**,
- maintien de la collecte du **Mercredi 08 Mai 2013**,
- la collecte du Mercredi 22 Mai 2013 est reportée au **Jeudi 23 Mai 2013**.

Liste des membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 09 Avril 2013 :

Gérard BRIAVOINE,
Maire



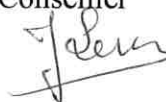
Fabien COMBES,
Conseiller



Jacky LESAULNIER,
1^{er} Adjoint



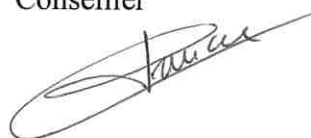
Jean LEROY,
Conseiller



Christophe PRÉVOT,
2^{ème} Adjoint



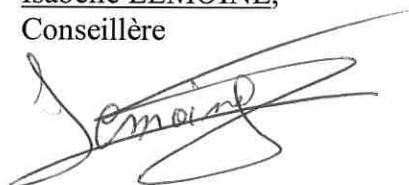
Jean-François DRUMARE,
Conseiller



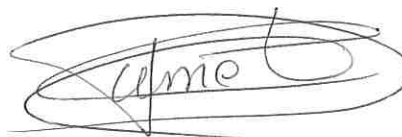
Dominique LUST,
3^{ème} Adjoint
Pouvoir à M. Jacky LESAULNIER

Philippe LEGAY,
Conseiller
Pouvoir à M. Gérard BRIAVOINE

Isabelle LEMOINE,
Conseillère



Sylvie PLUMET,
Conseillère



Sophie PERDRIX,
Conseillère
Pouvoir à Mme Sylvie PLUMET

Michèle DAHINDEN,
Conseillère



Christophe COLAS,
Conseiller



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES**

L'an Deux Mil Treize, le 28 JUIN, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles, légalement convoqué le 20 Juin 2013, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRIAVOINE, Maire.

PRÉSENTS :

M. BRIAVOINE, Maire – MM. LESAULNIER - PRÉVOT, Adjoints – Mme LEMOINE - MM. COLAS - LEROY – DRUMARE - LEGAY – Mme DAHINDEN, Conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Dominique LUST qui donne pouvoir à M. Gérard BRIAVOINE
Mme Sophie PERDRIX qui donne pouvoir à Mme Isabelle LEMOINE
Mme Sylvie PLUMET qui donne pouvoir à M. Jacky LESAULNIER

ABSENT :

M. Fabien COMBES

Secrétaire de Séance : M. Christophe COLAS



DÉLIBÉRATIONS

2013-21 : CONVENTION ATESAT (Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi d'orientation N° 92-125 du 06/02/1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, dans son article 7-1, issu de la loi N° 2001-1168 du 11/12/2001, offre la possibilité à certaines collectivités de recourir à l'assistance technique de l'État. Il s'agit de la création d'un service public de proximité qui permet à celles-ci d'être assistées dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat en raison de l'insuffisance de leurs moyens financiers et humains. L'État agit alors par solidarité envers ces collectivités et pour le maintien d'une présence et de compétences techniques sur l'ensemble du territoire national.

Il est donc partenaire des collectivités pour l'aménagement du territoire dans le cadre des missions définies dans le décret N° 2002-1209 du 27/09/2002, relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'État au bénéfice des communes et de leurs groupements. L'arrêté du 27/12/2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'État aux Communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire détermine les modalités de ce service.

La commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles répond aux critères définis par la loi du 11/12/2001 et le décret du 27/09/2002 pour bénéficier de l'Assistance et figure dans la liste des communes éligibles par l'arrêté préfectoral en date du 14/08/2009.

- Considérant que la commune a déjà bénéficié de l'Assistance Technique pour établir le projet de sécurisation du centre bourg ;
- Considérant que ce projet, différé, sera examiné ultérieurement ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DEMANDE** à bénéficier de l'ATESAT et des missions complémentaire 1,2,4,
- **AUTORISE** le projet de convention de la D.D.T.M,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

Cette dépense sera prélevée au budget primitif 2013 – Section de Fonctionnement – Article 6226.

2013- 22 : STATUTS du SAEP (Syndicat d'Adduction d'Eau Potable)

Le Maire invite M.LESAULNIER, adjoint, à rendre compte de la réunion concernant le nouveau syndicat d'eau Cormeilles, Lieuvin, Thiberville (CLT) issu de la fusion des anciens syndicats d'eau de Cormeilles, du Lieuvin et de Thiberville. M. LESAULNIER donne lecture des futurs statuts proposés par le groupe de travail lors de cette réunion où il a représenté la commune, statuts qui prévoient la représentation de chacune des communes avec un délégué titulaire et un délégué suppléant à élire par chacun des conseils municipaux, et statuts sur lesquels chaque conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer.

M. LESAULNIER déplore que le règlement de service de la nouvelle structure n'ait pas été élaboré en même temps que les statuts. Il exprime en conséquence des craintes quant à la hauteur des futurs tarifs et au fait que la commune perdra la maîtrise de sa gestion de l'eau. Il s'oppose à l'adoption des statuts proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, majoritairement,

ADOpte les statuts.

DÉSIGNE M. Jacky LESAULNIER comme délégué titulaire et M. Christophe PREVOT comme délégué adjoint dans la future structure.

2013- 23 : CIRPEC (Commission Intercommunale du Regroupement Pédagogique des Écoles de Cormeilles)

Le Maire rappelle qu'un texte précisant les modalités de fonctionnement de la Commission Intercommunale du Regroupement Pédagogique des Écoles de Cormeilles (CIRPEC) a été rédigé à son initiative et qu'il a reçu l'approbation des maires des six communes concernées. Il propose au conseil municipal d'approuver officiellement la mise en place de cette structure et d'en désigner les membres titulaires et suppléants qui y représenteront la commune, conformément à l'article 1 dudit texte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPOUVE la mise en place de ladite commission,

DÉSIGNE MM. BRIAVOINE, PREVOT, LESAULNIER comme membres titulaires et Mme PERDRIX comme membre suppléant pour cette commission.

Suite à la détérioration et aux risques d'éboulement du mur mitoyen qui sépare le cimetière de la propriété de Mme de BOISSIEU, le maire propose, en accord avec Mme de BOISSIEU pour une prise en compte partagée des frais, la démolition des restes de l'ancien mur et sa réfection à l'identique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE la démolition de l'ancien mur et la reconstruction à l'identique d'un nouveau mur,

RETIENT le devis de M. LOSIER Jacky, (maçonnerie générale) de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Pour un montant de : 6 505.70 € / T.T.C,
(part de la dépense revenant à la commune).

Cette dépense sera prélevée sur le budget unique 2013 - en section d'Investissement.

INFORMATIONS DIVERSES

1 Intervention de M. Christophe PREVOT

Suite à la participation de M. Christophe PREVOT, adjoint, à plusieurs réunions où il a représenté la commune, les informations suivantes sont communiquées au conseil municipal :

- ERDF : l'installation des coffrets électroniques pour le relevé des consommations des particuliers est abandonnée pour l'instant, suite à un manque de financement.

- M. PREVOT indique que les contrats de maintenance pour l'éclairage public conclus entre les communes et le SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure) sont en augmentation,

- Le SDOMODE, (Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure) souhaiterait dans l'avenir reprendre la gestion des déchetteries.

- Dictionnaires franco-anglais offert par le Comité des Fêtes

M.PREVOT, adjoint, propose que le Comité des Fêtes offre, à nouveau, un dictionnaire français-anglais aux enfants de Saint-Pierre-de-Cormeilles qui vont entrer au collège en 6^e. Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

Les dictionnaires seront remis aux enfants qui se présenteront le samedi 14 septembre à 18 heures à la fête de la Saint-Matthieu, sous le chapiteau.

M. PREVOT indique par ailleurs que des dépôts sauvages d'ordures ménagères sont à nouveau visibles route de Blangy, en dehors des jours de ramassage du mercredi, et à l'écart des maisons où les collectes régulières ont lieu le mercredi. Le Maire rappelle le règlement en vigueur et les suites qui peuvent être données pour ces manquements aux règles d'hygiène publique qui se produisent aussi près du Calvaire de la Chaule, dès la fin du week-end.



② Fuite d'eau dans le lotissement du Champ de Foire

Monsieur le Maire donne lecture du courrier, adressé à la SAUR et signé des maires de Cormeilles, Saint-Sylvestre-de-Cormeilles et Saint-Pierre-de-Cormeilles, représentant les communes du nouveau syndicat d'eau de Cormeilles, suite à la fuite d'eau sur le trottoir du Champ de Foire survenue le jeudi 09 mai 2013, et suite au manque de réactivité des services de la SAUR pour le délai inadmissible qu'ils ont mis pour procéder à la réparation. Il indique que le courrier sollicitant des explications et des dédommagements est resté sans réponse, ce qui n'améliore pas l'image de la SAUR, responsable de la maintenance du réseau et du gaspillage de l'eau en la circonstance.



③ Droit de Préemption Urbain

Après avoir pris connaissance des modalités du droit de préemption urbain, le conseil municipal approuve le principe de la mise en place de cette mesure, dans le cadre du futur PLU, afin de garantir les possibilités de développement ultérieur de la commune.



④ I.A.T (Indemnité d'Administration et de Technicité)

Le Maire donne lecture d'une lettre de M. BESNARD (adjoint technique) sollicitant une augmentation du taux de son IAT (Indemnité d'Administration et de technicité).

Après en avoir débattu, le conseil municipal souhaite que la décision soit différée jusqu'en octobre prochain lors d'une réunion ultérieure du conseil municipal.



⑤ Acquisition de chaises et d'un réfrigérateur

Le conseil municipal souhaite que des informations complémentaires soient obtenues quant aux caractéristiques et aux prix avant de prendre éventuellement la décision d'acquisition de ces équipements.



⑥ Éclairage Public

Après différentes perturbations dans le secteur de la route de Thiberville, de la rue des Bréards, ainsi que dans le lotissement suite à la mise en place du nouvel éclairage public, il est indiqué que les problèmes qui étaient restés sans solution sont résolus après une mise au point des réglages par l'entreprise VIGILEC.



⑦ Travaux / France Telecom

Un programme de travaux destiné à remplacer des appuis vétustes du téléphone sur plusieurs secteurs de la commune aura lieu du 28 juin au 28 août 2013.

Liste des secteurs concernés : Route de blangy - La Quesnerie - Les Hêtrots - Chemin de la Cavée - Vallée au Lièvre - La Chaule - Route du Faulq - La Voie Romaine - Route de la Plaine - Route de Thiberville - Le Bourg - Route de Cavicourt - Route de Malou - La Côte aux Juliens - Route de Bois-Hellain - Les Prés Catteaux - Route de Lieurey.



⑧ Courrier Divers

- Sécurité route de Thiberville

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. BASLEY 555, route de Thiberville

préconisant des mesures de sécurité sur le D.22, route de Thiberville, où il dénonce la vitesse excessive des véhicules entrant dans le bourg. Une réflexion est en cours sur les aménagements susceptibles d'être mis en place pour sécuriser toute la traversée du bourg.

- Entretien des chemins ruraux

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'une lettre de M. le Sous-Préfet concernant l'entretien du chemin rural dit chemin des Broches. Il informe le conseil qu'il a fourni une réponse et que les riverains ont été destinataires d'un courrier rappelant leurs obligations quant à l'égoutage de leurs haies quand elles empêchent le libre passage. Il est précisé par ailleurs que l'entretien des chemins ruraux n'est pas du ressort de la commune.

- Stationnement et hygiène place du Champ de Foire

Le Maire informe le conseil municipal que les dispositions des arrêtés concernant le dépôt des ordures ménagères et le stationnement des véhicules sur les trottoirs de la place du Champ de Foire ont suscité quelques réactions défavorables. Le conseil municipal s'associe au maire pour confirmer les décisions prises étant donné la facilité avec laquelle ces dispositions peuvent être appliquées et les avantages qui peuvent en résulter sur le plan de l'hygiène et de la sécurité.

Il est souligné par ailleurs que des dérogations de stationnement ont été accordées sans difficulté lorsque des demandes temporaires motivées ont été déposées auprès de la mairie.



9 Décoration de la salle de réunion

Suite à l'achèvement des travaux de réhabilitation de l'ancienne salle de classe en salle de réunion, avec la pose d'éléments décoratifs provenant du don de la famille du docteur DUMONT, un débat est engagé sur l'opportunité de donner suite à la décision prise antérieurement de refaire la fresque, réalisée en 1989 sous l'impulsion de M. de BOISSIEU, maire. Cette fresque, qui avait été peinte directement sur le mur, a disparu complètement sous l'isolation mise en place lors de la réhabilitation de la salle.

Après en avoir débattu, il est décidé de consulter les auteurs de cette première fresque afin de voir dans quelles conditions une réplique de la décoration initiale pourrait, ou non, trouver une place harmonieuse dans le nouvel aménagement décoratif de la salle.



10 Acquisition de matériel

Le maire informe le conseil municipal qu'il a été procédé à l'achat d'un matériel de débouchage des canalisations d'assainissement pour que M. BESNARD, adjoint technique, puisse procéder à des interventions urgentes sur les conduites d'évacuation obstruées.

Il est demandé à nouveau à tous les bénéficiaires du tout-à-l'égout de ne rien jeter qui puisse boucher les canalisations et rendre inutilisable l'assainissement collectif du centre bourg dont les frais de remise en service, de plus en plus fréquents, sont supportés par tous les habitants de la commune.



11 Travaux divers

Le maire souligne la qualité du travail effectué par M. BESNARD pour la remise en état de la clôture séparative avec changement du grillage entre la cour de la mairie et la salle communale. Il propose qu'une réhabilitation identique soit effectuée par M. BESNARD sur la clôture séparative de la cour avec la route de Thiberville, afin de compléter l'aménagement du centre bourg réalisé avec l'enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphone.

COMMUNIQUÉS, MANIFESTATIONS, AGENDA

Concours des MAISONS FLEURIES et des JARDINS POTAGERS 2013

Vu les conditions météorologiques de ces derniers mois, les coupons d'inscription au concours peuvent être déposés en mairie jusqu'au **vendredi 19 juillet 2013**. Le jury passera chez les candidats le **Samedi 20 juillet 2013** dans la matinée.

Concert FLûTE, église de Saint-Pierre-de-Cormeilles : 10 Août 2013 à 21H00

Un concert exceptionnel avec un flûtiste de talent pour un programme qui plaira à tous, de la flûte enchantée de Mozart à Bach et Verdi, aura lieu à l'église le samedi 10 août 2013 à 21h00 (lettre d'information jointe à ce compte-rendu).

Parking dans le champ face à la mairie.

FÊTE SAINT-MATTHIEU : Week-end du 14 et 15 septembre 2013

Samedi 14 septembre après-midi : concours de baby-foot, rallye nature pédestre de Saint-Pierre-de-Cormeilles (2 heures) avec tir à l'arc, remise des diplômes des maisons fleuries et remise des dictionnaires français-anglais aux enfants de la commune.

Dimanche 15 septembre : messe en musique à 11 heures avec sonnerie de cors de chasse, marché campagnard, repas champêtre en musique sous chapiteau et foire à tout.

Foire à tout :

- Les inscriptions (3 € le mètre) auront lieu à partir du Jeudi 05 septembre 2013, à la mairie de Saint-Pierre-de-Cormeilles.
- Inscriptions de dernière minute, le dimanche matin : (4 € / le m).

REPAS DES ANCIENS 2013 : Samedi 26 Octobre 2013 à Saint-Quentin des Isles

Le Repas des Anciens aura lieu

le samedi 26 octobre 2013 à Saint-Quentin-des-Isles

avec déplacement par car

Le bulletin réponse joint à ce compte-rendu **DOIT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE RETOURNÉ** à la mairie **pour le 20 septembre 2013** afin de connaître exactement le nombre de convives et le nombre de places à retenir pour le car.

FERMETURE DE LA MAIRIE POUR CONGÉS ANNUELS

La Mairie sera fermée du 12 Août jusqu'au 01 septembre 2013 inclus.

EN CAS D'URGENCE, s'adresser :

- Du 12 Août au 18 Août,	M. Christophe PREVOT	02-32-57-80-95
- Du 19 Août au 25 Août	M. Jacky LESAULNIER	02-32-42-18-64
- Du 26 Août au 01 Septembre	M. Christophe PREVOT	02-32-57-80-95

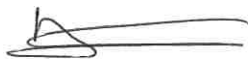
Liste des membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 28 Juin 2013 :

Gérard BRIAVOINE,
Maire



Fabien COMBES,
Conseiller
Absent

Jacky LESAULNIER,
1^{er} Adjoint



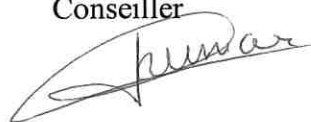
Jean LEROY,
Conseiller



Christophe PRÉVOT,
2^{ème} Adjoint



Jean-François DRUMARE,
Conseiller



Dominique LUST,
3^{ème} Adjoint
Pouvoir à M. Gérard BRIAVOINE

Philippe LEGAY,
Conseiller



Isabelle LEMOINE,
Conseillère



Sylvie PLUMET,
Conseillère
Pouvoir à M. Jacky LESAULNIER

Sophie PERDRIX,
Conseillère
Pouvoir à Mme Isabelle LEMOINE

Michèle DAHINDEN,
Conseillère



Christophe COLAS,
Conseiller



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mil Treize, le 22 juillet, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles, légalement convoqué le 16 Juillet 2013, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRIAVOINE, Maire.

PRÉSENTS :

M. BRIAVOINE, Maire - MM. LESAULNIER - PRÉVOT - LUST, Adjoints - Mme PERDRIX - MM. COLAS - COMBES - LEROY - DRUMARE - LEGAY - Mme PLUMET, Conseillers municipaux,

ABSENTES EXCUSÉES :

Mmes Isabelle LEMOINE – Michèle DAHINDEN, Conseillères municipales

Secrétaire de Séance : M. Fabien COMBES



2013-25 : Choix du bureau d'étude pour l'élaboration du PLU de Saint-Pierre-de-Cormeilles dans le cadre du groupement de commandes de quatre communes

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123.6 et L.300.2,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles en date du 19 mai 1989 approuvant le Plan d'Occupation des Sols ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 juillet 2009 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération en date du 03 octobre 2012 chargeant le cabinet TRIPLET de réaliser les études nécessaires à la révision du Plan d'Occupation des Sols et à sa transformation en Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la convention signée le 22 novembre 2012 entre la commune de Saint-Pierre de Cormeilles et le Cabinet Triplet ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles en date du 21 mars 2013 autorisant le maire à résilier la convention signée entre la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles et le cabinet TRIPLET afin de permettre aux 4 communes de Saint-Pierre-de-Cormeilles, de Saint-Sylvestre-de-Cormeilles, de Cormeilles et de Bois-Hellain de travailler conjointement sur l'élaboration de leur document d'urbanisme respectif en ayant recours à un même bureau d'études ;

Vu la nouvelle convention du groupement de commandes établie afin de permettre une procédure de consultation et d'attribution du marché conformément au codes des marchés publics ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres constituée à cet effet et réunie à la mairie de Cormeilles le 11 juillet 2013 qui a attribué le marché à l'agence GILSON et ASSOCIÉS Sas, 2 rue des Côtes 28000 CHARTRES, pour un montant de 24 873.75 € afin de réaliser le PLU de Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ENTÉRINE l'attribution du marché au bureau d'études GILSON et ASSOCIÉS Sas, 2 rue des Côtes 28000 CHARTRES,

pour un montant de : 24 873.75 / H.T

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché d'études,

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches suivantes :

- solliciter l'Etat, conformément à l'article L.121.7 du code de l'urbanisme, afin qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration du P.L.U. ;
- solliciter le Conseil Général afin qu'une subvention soit accordée à la Commune pour l'élaboration de son PLU en tenant compte du caractère novateur de la démarche de groupement ;
- inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme au budget de l'exercice considéré ;
- transmettre copie de la délibération de prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme :
 - aux présidents du Conseil Régional et du Conseil Général ;
 - aux présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers, de la Chambre d'Agriculture ;
 - aux communes riveraines et aux syndicats intercommunaux dont la commune fait partie (SIEGE, SIAEP, etc...)

La présente délibération sera transmise au Préfet du Département de l'Eure et fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un délai d'un mois.

Liste des membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 22 Juillet 2013 :

Gérard BRIAVOINE,
Maire

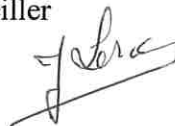


Fabien COMBES,
Conseiller
Absent

Jacky LESAULNIER,
1^{er} Adjoint



Jean LEROY,
Conseiller

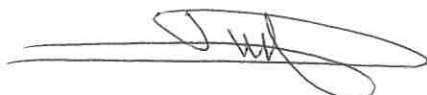


Christophe PRÉVOT,
2^{ème} Adjoint

Jean-François DRUMARE,
Conseiller



Dominique LUST,
3^{ème} Adjoint

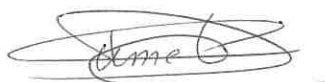


Philippe LEGAY,
Conseiller

Isabelle LEMOINE,
Conseillère



Sylvie PLUMET,
Conseillère



Sophie PERDRIX,
Conseillère

Michèle DAHINDEN,
Conseillère



Christophe COLAS,
Conseiller



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mil Treize, le 30 Septembre, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles, légalement convoqué le 23 Septembre 2013, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRIAVOINE, Maire.

PRÉSENTS :

M. BRIAVOINE, Maire - MM. LESAULNIER - PREVOT, Adjoints - Mme LEMOINE - MM. COMBES - Jean LEROY - DRUMARE - Mmes Sylvie PLUMET - Michèle DAHINDEN, Conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Sophie PERDRIX qui donne procuration à Mme Sylvie PLUMET
M. Christophe COLAS qui donne procuration à M. Jean-François DRUMARE
M. Dominique LUST – M. Philippe LEGAY

Secrétaire de Séance : Fabien COMBES



DÉLIBÉRATIONS

2013 - 26 : Acquisition de cases au columbarium

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir des cases supplémentaires pour le columbarium en fonction des demandes récentes. M. DRUMARE, Président de la commission travaux, présente les différentes possibilités qui s'offrent à la commune.

Le Maire souligne ensuite la nécessité d'inclure dans le futur règlement du cimetière la durée des concessions du columbarium, le tarif et les dispositions pratiques relatives au dépôt de plaques, fleurs et objets sur les cases funéraires, dispositions différentes de celles qui s'appliquent aux concessions traditionnelles.

M. DRUMARE qui se charge de la confection du plan du cimetière et de la rédaction d'un futur règlement, est invité à présenter ultérieurement le résultat de son travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'acquérir 4 cases de columbarium en granité français poli « Rose de la Clarté »,

RETIENT le devis de la Marbrerie PERDRIX, 6, rue de l'Abbaye à Cormeilles,

Pour un montant de : 6 000.00 € / T.T.C

Cette dépense sera prélevée sur le budget unique 2013 - en section d'Investissement.

2013 - 27 : Tarif des concessions dans le cimetière de Saint-Pierre-de-Cormeilles

Annule et remplace la délibération du 22 septembre 2008

Suite à la décision d'acquisition de cases supplémentaires pour le columbarium, et après avoir entendu l'exposé de M. DRUMARE, Président de la commission travaux, sur les tarifs les plus couramment pratiqués pour les concessions,

après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE à compter du 1^{er} octobre 2013 le tarif des concessions dans le cimetière communal comme suit :

- Concession trentenaire (renouvelable)	150.00 €
- Concession Cinquenaire (renouvelable)	250.00 €
- Concession au Columbarium (30 ans renouvelable)	1 500.00 €

2013 - 28 : Acquisition de chaises pour la salle communale

Après avoir constaté que les chaises de la salle communale présentent des risques pour la sécurité, le Conseil Municipal se rallie à la proposition de M. DRUMARE, Président de la commission travaux, afin d'acquérir du matériel de qualité présentant toutes les garanties suffisantes pour la sécurité,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'acquérir 50 chaises type « Klara » Rouge,

RETIENT le devis de jm-BRUNEAU dont le siège social est Courtaboeuf,

Pour un montant de : 1 442.38 € / T.T.C

Cette dépense sera prélevée sur le budget unique 2013 - en section d'Investissement.

2013 - 29 : Acquisition d'un réfrigérateur

M. le Maire rappelle la demande formulée antérieurement par plusieurs membres du Conseil Municipal tendant à disposer d'un réfrigérateur, autant pour la salle de réunion que pour le personnel de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'acquérir un réfrigérateur,

RETIENT le devis de jm-BRUNEAU dont le siège social est Courtaboeuf,

Pour un montant de : 363.61 € / T.T.C

Cette dépense sera prélevée sur le budget unique 2013 - en section d'Investissement.

2013 - 30 : Aménagement des sanitaires de la mairie

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'installer un ballon d'eau chaude de 15 l ainsi qu'un plan de travail dans le local sanitaire de la mairie. Cette demande est faite autant pour faciliter le travail d'entretien de l'agent communal que pour les intervenants extérieurs et le personnel de la mairie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de réaliser les travaux d'aménagement des sanitaires de la mairie,

RETIENT le devis de M. Grégory DUJARRIER plombier à Saint-Pierre-de-Cormeilles,

Pour un montant de : 1 048.04 € / T.T.C

RETIENT le devis de SAS BOSQUER Électricité à Pont-Audemer,

Pour un montant de : 418.60 € / T.T.C

Cette dépense sera prélevée sur le budget unique 2013 - en section d'Investissement.

2013 - 31 : Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) du personnel technique

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande émise par M. BESNARD, adjoint technique de 2^{ème} classe de la commune, pour bénéficier d'une augmentation de son indemnité d'administration et de technicité, (IAT). Il rappelle que cette indemnité de base est de 37.44 € / brut et que M. BESNARD bénéficie actuellement d'un coefficient de 5, soit $37.44 \times 5 = 187.20$ € / brut.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, majoritairement,

DÉCIDE

De modifier l'IAT de M. BESNARD et d'augmenter le coefficient de 1, soit $37.44 \times 6 = 224.64$ € / brut.

Cette modification prendra effet à compter du 1^{er} Janvier 2014.

2013 - 32 : Participation aux frais de scolarité hors commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a donné un avis favorable, suite à la demande d'une famille de Saint-Pierre-de-Cormeilles dont le commerce est implanté à Lisieux pour que leur enfant soit scolarisé dans cette ville.

La ville de Lisieux demande en conséquence à la commune la participation financière de 457.18 € représentant le montant des frais de scolarité pour l'année 2012-2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE la prise en charge de ces frais de scolarisation pour l'année scolaire 2012-2013.

Cette dépense sera prélevée sur le budget unique 2013 – En section de Fonctionnement.

INFORMATIONS DIVERSES

① Plu « les Cormeilles »

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion associant les représentants des communes de Cormeilles, Bois-Hellain, Saint-Sylvestre-de-Cormeilles et Saint-Pierre-de-Cormeilles a eu lieu à Saint-Pierre-de-Cormeilles, le lundi 30 septembre 2013.

M. PRÉVOT, adjoint, indique que c'est la première réunion qui se déroule en présence du représentant du bureau d'études GILSON qui a été choisi selon la procédure réglementaire pour élaborer les quatre documents d'urbanisme des communes du groupement de commandes. Il précise qu'un calendrier des réunions à venir a été établi, certaines dans les communes, d'autres intercommunales, pour aboutir à la phase de diagnostic de chacune des communes.



② Marpa

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal de la copie d'un courrier communiqué par la Communauté de Communes concernant la fiche financière du projet de Marpa où il est indiqué « possibilité d'un apport de la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles pour l'achat du terrain implanté sur la commune ».

M. Le Maire et M. LESAULNIER, Adjoint, soutenus par les membres du Conseil Municipal, expriment leur opposition à cette participation si toutes les communes ne sont pas associées à l'achat de la parcelle pour la réalisation de ce projet de la Communauté de Communes.



③ Demande d'une place de stationnement pour personne handicapée

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant création d'emplacements réservés en permanence au stationnement des véhicules des personnes handicapées

Le Maire de la commune de SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-2,

Considérant qu'il convient de faciliter l'accès à leur domicile et au secrétariat de la mairie de la commune des personnes handicapées à mobilité réduite en affectant deux emplacements réservés pour le stationnement des véhicules des personnes entrant dans cette catégorie d'utilisateurs ;

ARRÊTE :

Article 1 : Il est interdit à tout conducteur de faire stationner leurs véhicules sur les emplacements réservés en permanence pour le stationnement des véhicules des personnes handicapées à mobilité réduite.

Article 2 : Lesdits emplacements sont créés conformément au tableau ci-après :

Localisation de l'emplacement	Nombre	Intérêt de l'emplacement
- Place du Champ de Foire en bordure de la route de Thiberville et près de l'intersection avec la route de Cavicourt	1	proximité du domicile de M. OLIVE Romuald, titulaire d'une carte de stationnement pour personnes handicapées
- Devant la mairie en bordure de la Route de Thiberville	1	accès à la Mairie

Les utilisateurs de ces places réservées doivent être titulaires d'une carte d'invalidité ; leurs véhicules doivent être pourvus d'un signe distinctif ou de la carte de stationnement attestant qu'ils sont affectés au transport d'une personne handicapée.

Article 3 : La signalisation réglementaire (marquage au sol et panneaux, conformes aux prescriptions de la signalisation routière), sera mise en place par les services de la voirie de la Communauté de Communes du canton de Cormeilles.

Article 4 : Les dispositions prévues à l'article 1 du présent arrêté prendront effet du jour de la mise en place de la signalisation définie à l'article ci-dessus.

Article 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de Bernay,
- M. le Commandant de la brigade territoriale de proximité de Corneilles,
- M. le Commandant de la communauté de brigades à Saint-Georges-du-Vieuvre,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Saint-Pierre-de-Corneilles, le 30 septembre 2013.



4 Recensement 2014

Le recensement de la population de Saint-Pierre-de-Corneilles se déroulera du **16 janvier 2014 au 15 février 2014**.

Mme Marie-France BESNARD, secrétaire de mairie, est nommée coordinatrice communale et M. Jacques BESNARD coordonnateur suppléant.

Deux agents recenseurs seront recrutés pour ce recensement 2014, et Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à lui proposer d'éventuelles candidatures.



5 Sécurité gaz des logements SILOGE Place Saint-Mathieu

Suite à de nombreuses demandes d'intervention émises par un couple de la place Saint-Mathieu concernant des émanations permanentes de gaz dans leur logement, et suite à différentes interventions téléphoniques et écrites de la mairie restées sans effet sur le même problème. M. le Maire, donne lecture d'un courrier recommandé qui a été adressé à M. le Directeur de la SILOGE rappelant la dangerosité et l'inconfort de ce logement et l'alertant sur les responsabilités qui ne manqueraient pas d'être recherchées en cas d'accident. A ce jour, la SILOGE n'a pas répondu à ce courrier mais les chaudières en cause devraient être changées courant octobre 2013.



6 Ruisseau du Frédet et respect de l'environnement

Des riverains s'étant plaints d'inondations venant du débordement du Frédet causé par les détritux végétaux qui y sont jetés, le Maire donne lecture d'un courrier invitant au civisme et au respect de l'environnement. Cette lettre de mise en garde sera envoyée à tous les riverains du Frédet.



7 Réforme des rythmes scolaires

M. le Maire donne lecture du compte- rendu d'une réunion qui s'est tenue le 9 septembre 2013 concernant la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à compter de la rentrée 2014, réunion organisée à l'initiative des personnels de direction des écoles maternelles et élémentaires de Corneilles.

Les participants à cette réunion y déplorent les difficultés prévisibles de mise en place de cette réforme, autant sur le plan des contenus que sur celui de l'organisation matérielle avec les problèmes liés aux locaux, aux transports et aux horaires.

M. le Maire déplore qu'à aucun moment une concertation élargie n'ait été organisée au niveau des écoles du canton pour envisager une action éducative globale.



8 Élaboration du scot

Suite à la réunion organisée par M. LEPRÉVOST, Président du SANO (Syndicat d'Aménagement du Nord-Ouest de l'Eure) sur l'élaboration du SCOT-Risle-Seine (Schéma de Cohérence Territoriale) M. PRÉVOT, Adjoint, indique que notre secteur est le dernier du département à ne pas s'être doté d'un SCOT, document qui organise la cohérence des décisions d'urbanisme sur un territoire. Il est précisé que la loi fait obligation d'entamer la procédure d'élaboration de ce SCOT, jusqu'à son approbation, pour que les communes puissent conserver une certaine autonomie dans les décisions d'urbanisme qui les concernent.



9 Divagation d'animaux

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé à un habitant suite à la divagation d'un chien sur la voie publique, courrier qui évoque les risques pour la sécurité des personnes et les poursuites éventuelles qui seront engagées en application de l'arrêté municipal du 27 juillet 2012.



10 Giratoire et sécurité

M. le Maire donne lecture du deuxième courrier envoyé à M. ESVAN, de la Direction des Routes du Conseil Général à Beuzeville, où il renouvelle ses demandes concernant la consolidation des abords du giratoire des Fermes de la Calonne, route de Lisieux, et la demande, déjà ancienne, de bande blanche sur le côté mairie de la départementale 22, dans le centre bourg, afin d'y matérialiser l'espace piétonnier pour le sécuriser.

Le Conseil Municipal déplore unanimement l'inertie de ce service et le manque de suivi des décisions du Président du Conseil Général, émises dans son courrier du 18 décembre 2012, adressé au Maire de Saint-Pierre-de-Cormeilles.



11 Compte-rendu de la Fête Saint-Mathieu

M. LESAULNIER, Président du Comité des Fêtes, informe le Conseil Municipal qu'en l'attente d'une réunion de bilan de la Fête, il peut dès maintenant faire état de la réussite de la Saint-Mathieu 2013 et de la parfaite cohésion de l'équipe de bénévoles. Le Maire et le Conseil Municipal s'associent au Président du Comité des Fêtes pour rendre hommage au dévouement des bénévoles et leur adresser leurs félicitations.



12 - Repas des Anciens du samedi 26 octobre 2013

Mme PLUMET, Conseillère municipale, membre du CCAS, informe les membres du Conseil Municipal que 48 personnes sont inscrites, dont 41 ayant choisi le déplacement par car, pour participer au repas des anciens.

Elle rappelle que le départ aura lieu à **11 heures précises** devant la mairie, le samedi 26 octobre 2013, pour se rendre au restaurant « La Pommeraie » à Saint-Quentin des Isles.



13 – Aménagement du préau d'école

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité offerte par la mise à disposition

par la locataire actuelle, Mme MAUGARD, de deux travées de l'ancien préau, ce qui pourra créer deux espaces de rangement, l'un pour le matériel communal, l'autre pour le Comité des Fêtes.

M. LESAULNIER, Adjoint, suggère que cet aménagement soit différé jusqu'aux travaux de mise en conformité du logement dans le cadre d'un projet global de réhabilitation de l'ancienne école.

Accord majoritaire des membres du Conseil Municipal.



14 – Route de Blangy

MM. PREVOT et LESAULNIER, Adjoints, signalent avec véhémence l'état déplorable de la départementale 96, dite route de Blangy, dans la traversée de notre commune. Ils soulignent qu'elle est rendue quasiment impraticable par la dégradation de son revêtement et particulièrement dangereuse par l'absence d'égouttage de certains riverains qui sont restés sourds aux mises en demeure.

Le Conseil Municipal s'associe à leurs réclamations et souhaitent une intervention auprès des élus du Conseil Général et de M. le Préfet pour que cette route bénéficie d'un traitement au moins égal à celui des autres routes départementales qui desservent le canton.



15 – Chemin Pochon

M. DRUMARE demande qu'un nettoyage des charmilles soit fait sur ce chemin avant que la 4C passe avec l'épaveuse. Il est précisé que cette intervention ne pourra être qu'exceptionnelle, l'entretien des voies communales revenant au service voirie de la Communauté de Communes.



16 – Courrier de M. de NOBLET

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. de NOBLET, paysagiste intervenant sur la commune, qui informe le Conseil Municipal de la continuité de son activité professionnelle malgré l'accident dont il a été victime.



17 – Mise en valeur du patrimoine de l'église

Madame PLUMET, conseillère municipale, évoque la possibilité de mettre en valeur les statues des deux anges musiciens de l'église, en provenance de l'ancienne abbaye, en les installant face à la nef. M. DRUMARE, Président de la commission travaux, souligne l'intérêt d'associer cette opération ponctuelle à une réhabilitation générale de l'intérieur de l'édifice et en particulier à la mise en conformité de l'installation électrique. Accord du Conseil Municipal.



18 – Don au CCAS

Le Conseil Municipal s'associe au Maire pour remercier les parents du jeune Nathan qui ont fait procéder à une quête lors de la célébration du parrainage civil de leur fils, à la mairie Saint-Pierre-de-Cormeilles le 28 septembre 2013.

Son montant, soit 41.80 €, sera versé au CCAS, conformément aux souhaits des donateurs.



COMMUNIQUÉS, MANIFESTATIONS, AGENDA

LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE aura lieu le Lundi 11 Novembre 2013 à partir de 16h00 devant la Mairie et à partir de 16h15 devant le Monument aux Morts.

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal et les habitants de la commune à se rendre nombreux au Monument aux Morts pour participer à cette commémoration.

- Exposition permanente au secrétariat de mairie :

Qu'est-ce que NATURA 2000 ? Entrée libre aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

- Brochure gratuite à retirer au secrétariat :

« **Les rivières du département de l'EURE** », brochure illustrée contenant des informations sur les droits et devoirs des propriétaires riverains des cours d'eau.

FERMETURE DE LA MAIRIE POUR CONGÉS de TOUSSAINT

La Mairie sera fermée du 04 Novembre jusqu'au 11 Novembre 2013 inclus.

EN CAS D'URGENCE, s'adresser :

M. Jacky LESAULNIER, 1^{er} adjoint, au : 02-32-42-18-64.

➤ **Prochaine réunion du conseil municipal** : le Lundi 02 décembre 2013 à 18h30.

Liste des membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 30 Septembre 2013 :

Gérard BRIAVOINE,
Maire



Fabien COMBES,
Conseiller



Jacky LESAULNIER,
1^{er} Adjoint



Jean LEROY,
Conseiller



Christophe PRÉVOT,
2^{ème} Adjoint



Jean-François DRUMARE,
Conseiller



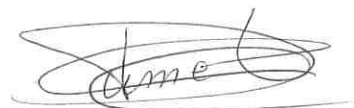
Dominique LUST,
3^{ème} Adjoint
Absent

Philippe LEGAY,
Conseiller
Absent

Isabelle LEMOINE,
Conseillère



Sylvie PLUMET,
Conseillère



Sophie PERDRIX,
Conseillère
Pouvoir à Mme Sylvie PLUMET

Michèle DAHINDEN,
Conseillère



Christophe COLAS,
Conseiller
Pourvoir à M. J-François DRUMARE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an Deux Mil Treize, le 02 Décembre, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles, légalement convoqué le 25 Novembre 2013, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRIAVOINE, Maire.

PRÉSENTS :

M. BRIAVOINE, Maire - MM. LESAULNIER - PRÉVOT, Adjoints – Mmes LEMOINE - PERDRIX - MM. COLAS - COMBES - LEROY - DRUMARE - LEGAY - Mmes PLUMET, DAHINDEN, Conseillers municipaux,

ABSENT EXCUSÉ :

M. Dominique LUST

Secrétaire de Séance : Philippe LEGAY



En ouverture de séance, le Maire informe le Conseil de l'absence, pour raison de santé de M. Dominique LUST, adjoint. L'ensemble du Conseil s'associe au Maire pour lui souhaiter un prompt rétablissement.

DÉLIBÉRATIONS

**2013 - 33 : Modification des Statuts de la Communauté de Communes
(Syndicat Mixte Ouvert « Eure Numérique »)**

Vu le courrier du Président du Conseil Général de l'Eure en date du 12 juin 2013 demandant à la Communauté de Communes de modifier ses statuts afin de lui permettre d'adhérer au syndicat mis en place pour favoriser le développement du haut et du très haut débit ;

vu la demande de la Communauté de Communes soumettant cette modification de ses statuts à l'approbation des conseils municipaux ;

après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

donne son accord pour ajouter le texte ci-dessous aux statuts de la Communauté de Communes :

Article 2 – A- 10°) Gestion et développement d'une infrastructure très haut débit.

- La Communauté de Communes de Cormeilles est autorisée à adhérer à tout syndicat lié à cette compétence et à mener des actions afférentes.

*A délibération
au 12/11*

2013 - 34 : Participation Voiries et Réseaux – Mme Béatrice LACROIX

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé d'instituer la PVR (Participation pour Voirie et Réseaux) sur le territoire de la commune dans sa délibération du 12 Novembre 2013, suite à la demande de certificat d'urbanisme déposée par Mme LACROIX.

Il indique, en conséquence, qu'il a obtenu l'aide technique de la D.D.T.M (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) de Pont-Audemer pour déterminer la part du coût d'extension du réseau électrique et du réseau d'eau à la charge des propriétaires fonciers afin d'alléger la charge prévue pour la commune.

Une convention de versement des coûts induits, préalable à la délivrance des autorisations d'occuper le sol, accompagne la délibération prise ce jour et devra être signée par la commune et le demandeur pour finaliser l'opération prévue.

Le Maire rappelle l'importance d'instituer en temps utile la Taxe d'Aménagement (T.A) afin de ne pas laisser à la commune la totalité des frais consécutifs aux projets d'urbanisme des particuliers.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-6-1-2° d), L. 332-11-1 et L. 332-11-2 ;

Vu la délibération du **12 NOVEMBRE 2013** instituant la participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES ;

- **considérant** que l'implantation de futures constructions dans le secteur de « la Fresnaie » justifie des travaux d'extension du réseau électrique et du réseau d'eau,

-**considérant** que sont exclus les terrains déjà desservis par le réseau électrique et le réseau d'eau conformément au zonage établi par la D.D.T.M de Pont-Audemer,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE,

Article 1^{er} : d'engager la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique et du réseau d'eau dont le coût total estimé, s'élève à **10 720 €** correspondant aux dépenses suivantes :

Travaux d'établissement ou d'adaptation des réseaux	Coûts des travaux
Extension réseau électrique	1 920
Extension réseau d'eau	8 800
Coût total net	10 720

Article 2 : fixe à **10 720 €** la part du coût réseau électrique et du réseau d'eau mis à la charge des propriétaires fonciers.

Article 3 : les propriétés foncières concernées sont les parcelles **ZE 47** et **ZE 20**.

Article 4 : fixe le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à **1,218 €**, conformément au calcul effectué par la D.D.T.M de Pont-Audemer.

2013 - 35 : Indemnité Forfaitaire de Travaux Supplémentaires (I.F.T.S)

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande émise par Mme BESNARD, secrétaire de mairie, pour bénéficier d'une augmentation de son Indemnité Forfaitaire de Travaux Supplémentaires (I.F.T.S). Il rappelle que cette indemnité de base est de 71.48 € / brut et que Mme BESNARD bénéficie actuellement d'un coefficient de 6, soit $71.48 \times 6 = 428.88 \text{ €}$ / brut.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

De modifier l'IFTS de Mme BESNARD et d'augmenter le coefficient actuel de 1, soit $71.48 \times 7 = 500.36 \text{ € / brut}$.

Cette modification prendra effet à compter du 1^{er} Janvier 2014.

2013 - 36 : Désignation d'un coordonnateur – Recensement 2014

Vu le code général des collectivités territoriales ;
 Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;
 Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
 Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉSIGNE Madame Marie-France BESNARD comme coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement 2014, et, comme coordonnateur suppléant M. Jacques BESNARD.

DÉCIDE d'attribuer l'Indemnité Horaires de Travaux Supplémentaires pour la période dudit recensement en fonction du travail effectué.

2013 - 37 : Création d'emploi et rémunération des agents recenseurs – Recensement 2014

Vu le code général des collectivités territoriales ;
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;
 Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;
 Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ; Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;
 Vu le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE la création de deux emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant de mi-janvier à mi-février.

FIXE la rémunération des agents recenseurs comme suit :

Base brut de 800.00 € sur laquelle sera déduite les cotisations salariales.

INFORMATIONS DIVERSES

① Nouveau Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Cormeilles, Lieuvain Thiberville (SAEP CLT)

M. Gérard BRIAVOINE, Maire, donne lecture des statuts annexés à l'arrêté

DRCL/BCLI/2013-80 du 14 Novembre 2013 qui concernent le nouveau Syndicat d'Adduction d'Eau Potable issu de la fusion du SAEP de Cormeilles, du SAEP de Thiberville et du Syndicat d'eau de la région du Lieuvin.

Ce nouveau syndicat qui prend la dénomination de « Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Cormeilles, Lieuvin, Thiberville, (SAEP CLT) » a son siège fixé à Heudreville-en-Lieuvin.

M. Jacky LESAULNIER, adjoint, informe les membres du conseil municipal qu'une réunion de ce syndicat est prévue le jeudi 05 décembre 2013 à Heudreville-en-Lieuvin pour élire son bureau, conformément aux statuts, chaque commune étant représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant, soit pour la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles, MM. LESAULNIER, titulaire et M. PREVOT, suppléant.

M. LESAULNIER renouvelle ses réserves à l'égard de la méthode utilisée pour la mise en place de cette nouvelle structure et ses craintes quant à ses conséquences sur le prix de l'eau, à plus ou moins long terme.



② Recensement 2014

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les objectifs du recensement qui aura lieu du 16 janvier 2014 au 15 février 2014. Il souligne l'importance du bon déroulement de cette opération obligatoire pour tous afin de déterminer avec exactitude la population de la commune.

Il soumet au Conseil Municipal la désignation de Madame Marie-France BESNARD, secrétaire de mairie, pour assurer le rôle de coordonnateur et il propose la création de deux agents recenseurs pour assumer le travail de terrain auprès de tous les habitants de la commune.

Il informe qu'après consultation il a recruté :

Mmes AUMONT Sandrine et Robiquet Sylvie, toutes deux habitantes de la commune, comme agents recenseurs.

Il invite les habitants de la commune à réserver le meilleur accueil à ces deux agents recenseurs qui se présenteront dans chaque maison munis d'une carte officielle avec photo justifiant leur identité et leur qualité d'agent recenseur.

Il précise enfin qu'il est possible d'obtenir des informations supplémentaires en consultant le site www.le.recensement-et-moi.fr, ou en s'adressant à la mairie à Madame BESNARD, coordonnateur du recensement.



③ Résultats sportifs de M. Nicolas VATTIER

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du compte-rendu de la saison 2013 de Nicolas VATTIER, jeune sportif de la commune.

Il donne lecture de plusieurs passages où le jeune homme évoque autant ses résultats que l'engagement à ses côtés de son père récemment décédé.

Le Conseil Municipal touché par ce témoignage, s'associe au Maire pour l'assurer de sa sympathie et lui adresser ses encouragements et ses félicitations.



④ Organisation de la location de la salle communale

Suite à plusieurs problèmes rencontrés dans les modalités de location de la salle communale, non conformes à ce qui avait été prévu dans le contrat de location élaboré par le Conseil Municipal, le Maire exprime le souhait de voir un conseiller municipal aider officiellement le personnel communal à accomplir les différentes démarches conduisant de la réservation à la remise des clés avec contrôle du matériel et des locaux.

Mme Sylvie PLUMET, conseillère municipale, candidate, est désignée à l'unanimité pour remplir cette tâche.

Le Maire adresse ses remerciements à Mme PLUMET pour cette prise en charge qui aidera le personnel communal à faire appliquer la réglementation adoptée tout en garantissant le maintien en bon état des locaux et du matériel.



5 Courrier Mme VATTIER

Monsieur Gérard BRIAVOINE, Maire, donne lecture du courrier de Mme VATTIER où elle exprime sa déception suite à la longueur des délais mis à installer de nouvelles cases au columbarium pour que son défunt mari puisse y reposer. Le Conseil Municipal s'associe à M. DRUMARE, Président de la commission travaux pour confirmer que les démarches nécessaires ont bien été effectuées en temps voulu et que l'installation des nouvelles cases devrait être effectuée comme prévu pour le 15 décembre 2013, sauf impossibilité imprévue due aux mauvaises conditions météorologiques.



6 Compte-rendu de la réunion du Comité des fêtes du 29/11/2013

M. Jacky LESAULNIER, Président du Comité des Fêtes informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de nombreux témoignages de satisfaction concernant la Saint-Matthieu 2013. Il souligne la nécessaire rigueur budgétaire pour équilibrer les compte d'une manifestation d'une telle ampleur et évoque son intention de prévoir des installations sécurisées pour accueillir des participants de plus en plus nombreux au traditionnel repas sous chapiteau.

Le Maire s'associe aux remarques du Président du Comité des Fêtes en soulignant l'engagement personnel et le dévouement de tous les acteurs bénévoles de cette belle manifestation conviviale. Il se fait l'interprète du Conseil Municipal pour exprimer la solidarité de tous ses membres avec le comité afin de permettre la continuation de cette animation de qualité par le versement d'une subvention annuelle nécessaire à son maintien.



7 Club Cycliste Cormeillais

Le Maire donne lecture d'un courrier annonçant le passage du club sur la commune le samedi 07 décembre 2013 dans le cadre du téléthon. Aucun accueil ne pouvant être assuré le Maire prendra contact avec les responsables pour les prévenir.



8 Remerciements Mme OLIVE

Le Maire donne connaissance d'un courrier de Mme OLIVE en date du 28 novembre 2013 qui remercie le Conseil Municipal d'avoir accédé à sa demande en prévoyant d'attribuer un stationnement réservé pour handicapé, au bénéfice de son fils, sur l'espace de stationnement du champ de Foire, à proximité de son domicile.

Le Maire précise que le marquage au sol sera effectué par les services de la Communauté de Communes.

Par ailleurs, Madame OLIVE évoque le problème qui serait créé par l'impossibilité de continuer à garer sa voiture sous le préau de l'ancienne école lorsque Madame MAUGARD, actuelle locataire, aura quitté le logement communal. Le Maire propose qu'une autorisation de stationner soit accordée à Mme OLIVE après le départ de Mme MAUGARD sous réserve de libérer l'emplacement dès que des travaux de rénovation seront entrepris par la commune.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal, un courrier sera adressé en ce sens à Madame OLIVE.

9 Voirie

➤ M. Jacky LESAULNIER, 1^{er} adjoint, indique qu'il a participé à une réunion avec M.ESVAN, de la direction des routes du Conseil Général à Beuzeville, en compagnie de M. Jean-François DRUMARE, Président de la commission travaux, pour faire effectuer des travaux demandés de longue date par la commune. Ces travaux concernent :

1 – le tracé d'une bande blanche sur la route de Thiberville, route départementale, dans la traversée du bourg, côté mairie, afin de matérialiser l'espace piétonnier pour mieux le sécuriser ;

2 – les travaux acceptés par le Président du Conseil Général pour consolider les abords du giratoire.

M. Jacky LESAULNIER, précise qu'il lui a été annoncé que ces travaux ne pourraient être effectués qu'« beau temps, en 2014 ». Le Maire rappelle que ces demandes ont été formulées explicitement, et en temps voulu pour être effectués bien avant l'hiver avec cette même Direction des routes qui avait alors donné son accord.

Il déplore à nouveau le manque de suivi des décisions acceptées par les services du Conseil Général et non suivies d'effet, dans des délais raisonnables.

M. Jacky LESAULNIER informe par ailleurs le Conseil Municipal :

- que le revêtement de la rue Beaudry, proche de la Chaule, a été réalisé à l'initiative de la Communauté de Communes et que le travail a été bien fait.

- que le RAM (Relais Assistantes Maternelles) implanté à Épaignes, sera ouvert au 01 Janvier 2014.

- qu'une réunion sur les travaux de rénovation de la déchetterie, à Cormeilles, sera organisée prochainement.

➤ Mme Sophie PERDRIX, conseillère municipale, fait remarquer à nouveau le grave problème de sécurité engendré par l'absence d'égale des haies de plusieurs riverains en bordure de la route de Blangy (RD.111), ce qui contraint les véhicules à se déporter dangereusement vers le centre de la chaussée au risque d'entraîner des collisions.

Le Maire indique qu'il a sollicité depuis plusieurs années les services départementaux concernés, car la communauté de Communes n'a pas l'autorisation d'effectuer l'égale qui reste à la charge des riverains, contrairement aux voies communales.

M. Jacky LESAULNIER, Adjoint, suggère qu'à l'exemple de la Torse Rue Cormeilles, cette départementale soit déclassée et rétrocédée à la commune. Affaire à suivre...

➤ Mme Sylvie PLUMET, conseillère municipale, demande comment faire ralentir les véhicules en provenance de Lisieux à l'entrée du giratoire. Il est suggéré que les haies de bordure soient coupées pour améliorer la visibilité. Le Maire exprime son opposition à cette initiative en rappelant que les véhicules engagés sur le giratoire sont prioritaires et que la visibilité souhaitée ne pourrait qu'inciter les véhicules à augmenter leur vitesse pour s'engager les premiers sur l'anneau central. Il suggère par contre de matérialiser l'entrée de l'agglomération de Saint-Pierre-de-Cormeilles avant le giratoire, route de Lisieux, afin qu'y soit imposée la limitation de vitesse correspondante.

Mme PLUMET déplore par ailleurs que quelques rares véhicules stationnent encore sur les trottoirs de la place du Champ de Foire au mépris de l'arrêté municipal. Le Maire souligne que l'arrêté a été pris pour sauvegarder la sécurité des piétons, adultes et enfants, que des espaces de stationnement pour véhicules sont disponibles à proximité et que le constat des infractions relève des services de gendarmerie.

➤ Cimetière

M. Jean-François DRUMARE, Président de la commission travaux, informe le Conseil Municipal qu'il a confectionné un plan du cimetière, actuellement en cours d'impression.

Un exemplaire sera déposé en mairie pour faciliter les démarches administratives d'attribution des concessions.

COMMUNIQUÉS, MANIFESTATIONS, AGENDA

Réunion publique d'information sur le PLU « Les Cormeilles » ouverte à tous les habitants des 4 communes

Lundi 09 Décembre 2013, à 18h30, au théâtre de Cormeilles

Réunion des agriculteurs de Saint-Pierre-de-Cormeilles et Cormeilles à l'initiative de la Chambre d'Agriculture de l'Eure

Lundi 16 Novembre 2013 à 10h00, à la salle de réunion de Saint-Pierre-de-Cormeilles

Noël 2013 des enfants de Saint-Pierre-de-Cormeilles

avec représentation théâtrale : Samedi 21 décembre 2013 à 14h30 à la salle communale

FERMETURE de la MAIRIE pour CONGÉS de FIN D'ANNÉE

La Mairie sera fermée du Lundi 30 Décembre 2013 au Lundi 06 Janvier 2014

EN CAS D'URGENCE, s'adresser :

M. Jacky LESAULNIER, 1^{er} adjoint, au : 02-32-42-18-64

*Le Maire, les membres du Conseil Municipal
et le personnel communal de Saint-Pierre-de-Cormeilles*



*vous souhaitent un joyeux Noël
et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2014*

Liste des membres du Conseil Municipal présents à la réunion du 02 Décembre 2013 :

Gérard BRIAVOINE,
Maire



Jacky LESAULNIER,
1^{er} Adjoint



Christophe PRÉVOT,
2^{ème} Adjoint



Dominique LUST,
3^{ème} Adjoint
Absent excusé

Isabelle LEMOINE,
Conseillère



Sophie PERDRIX,
Conseillère

Christophe COLAS,
Conseiller



Fabien COMBES,
Conseiller

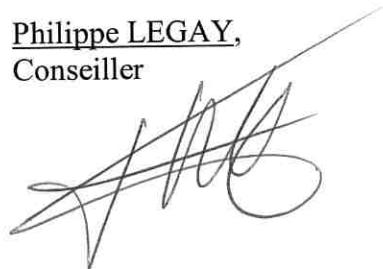
Jean LEROY,
Conseiller



Jean-François DRUMARE,
Conseiller



Philippe LEGAY,
Conseiller



Sylvie PLUMET,
Conseillère

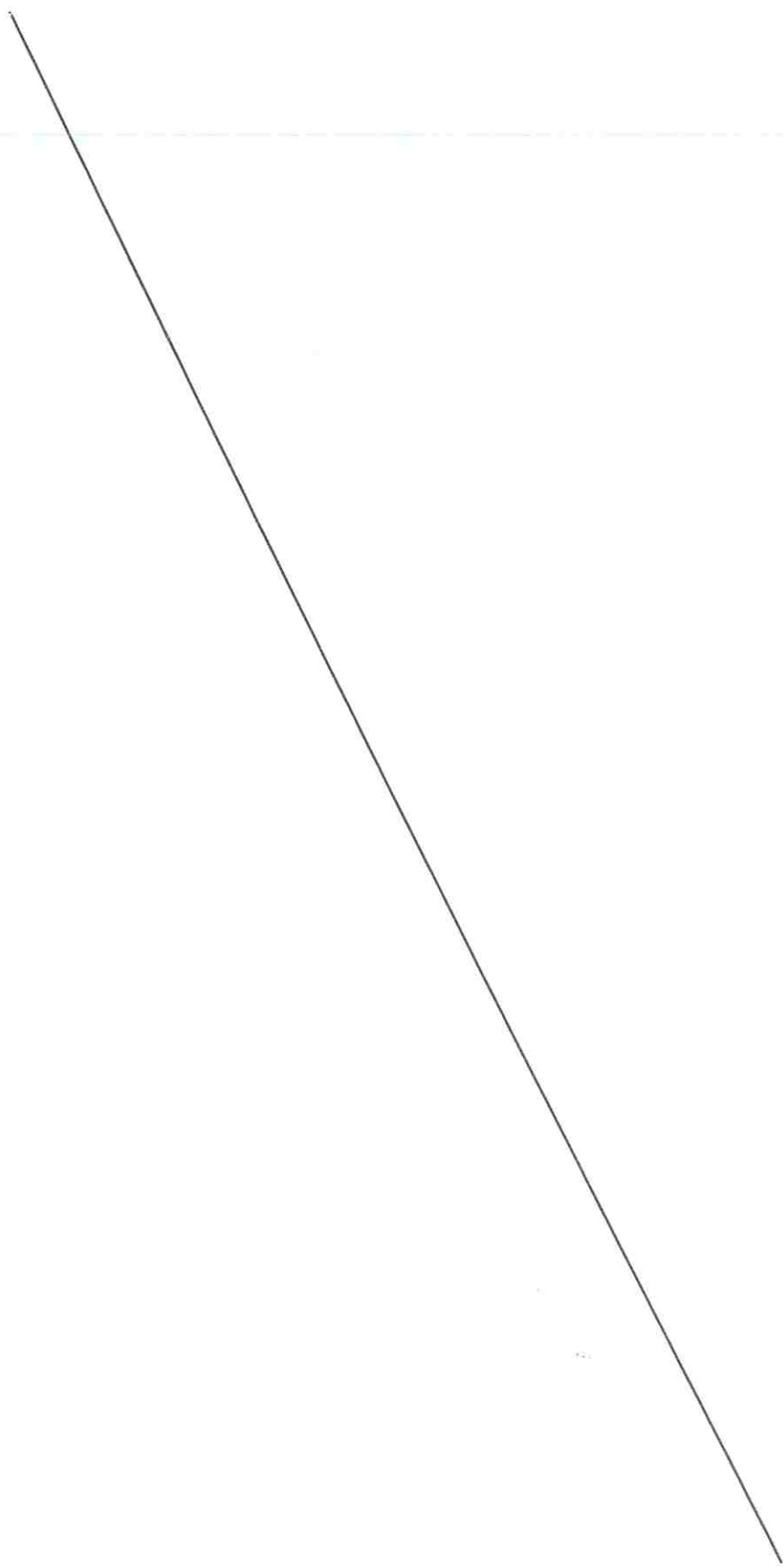


Michèle DAHINDEN,
Conseillère



TABLE ANNUELLE
COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX 2013

DATE	DE	A
COMPTE-RENDU DU 7 FEVRIER 2013	2013-01 recto	2013-04 verso
COMPTE-RENDU DU 21 MARS 2013	2013-05 recto	2013-09 recto
COMPTE-RENDU DU 9 AVRIL 2013	2013-09 verso	2013-12 recto
COMPTE-RENDU DU 28 JUIN 2013	2013-12 verso	2013-15 verso
COMPTE-RENDU DU 22 JUILLET 2013	2013-16 recto	2013-17 recto
COMPTE-RENDU DU 30 SEPTEMBRE 2013	2013-17 verso	2013-21 verso
feuillet absent	2013-22	
COMPTE-RENDU DU 2 DECEMBRE 2013	2013-23 recto	2013-26 verso



Handwritten scribbles or marks in the bottom right corner, possibly representing a signature or initials.